



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENTÉE
SCOLAIRE

L'École au cœur

2026 ————— 2027





0278.430

FAGOR MACHINES OUTILS

FAGOR

10 "NOT" IMPOSSIBLE : PROVE NOW

C-PROGRAMME		ACTUEL	
1	102.008	X	102.008
2	218.421	Z	218.421

PARAMETRE		T/MIN	
5	2500	S	0

F1 F2 F3 F4

C+ C- X Y Z

FAGOR

EMERGENCY STOP

FEED OVERTAKE



ÉDITO



Instruire, accompagner et protéger. Ce sont ces trois mots qui fixeront notre horizon pour cette nouvelle rentrée scolaire et je sais que notre académie tiendra le cap car, avec plus de 1,1 million d'élèves, et plus de 103 000 personnels, c'est une communauté unie autour d'une ambition collective commune : faire réussir tous les élèves.

Instruire, d'abord. Nourrir l'appétence des enfants et des élèves à apprendre, à apprendre à lire, écrire, s'exprimer, raisonner, respecter l'autre et soi-même. L'exigence pédagogique semble être évidente mais elle se concentrera cette année sur les savoirs fondamentaux et plus exactement sur la maîtrise du langage et du raisonnement scientifique.

Ces apprentissages favoriseront l'émancipation de chaque élève et leurs donneront les clés nécessaires à leur réussite dans la voie générale, technologique ou professionnelle.

Concrètement, le dispositif « Collèges en progrès » poursuivra ses efforts, l'éducation artistique et culturelle s'enrichira de nouveaux programmes d'excellence et d'un projet académique autour du bicentenaire de la photographie, l'éducation au développement durable s'engage davantage dans la transition écologique et l'éducation à la défense s'élargit pour renforcer la résilience de la Nation. Face aux bouleversements que l'intelligence artificielle impose à notre façon d'enseigner, d'apprendre et même de travailler, les enseignants et les cadres seront formés et les élèves accompagnés vers un usage du numérique responsable, raisonné et critique.

Accompagner, ensuite. Chaque personnel est formé et guidé tout au long de sa carrière professionnelle. Chaque élève est pris en compte et accompagné vers la voie de son avenir. L'École de la République demeure attentive aux besoins de chacun et davantage aux élèves à besoins éducatifs particuliers et à leurs familles car construire une école inclusive, c'est ne laisser aucun élève sans solution.

Protéger, enfin. Dans un cadre pleinement sécurisé, protecteur et respectueux, chaque élève doit pouvoir apprendre, grandir et se construire, et chaque personnel doit pouvoir prendre des initiatives et des décisions, évoluer professionnellement et s'investir dans ses missions sereinement. L'amélioration du climat scolaire et la protection de nos élèves et de nos personnels constituent une nécessité éducative à part entière. Pour notre académie, c'est le renforcement clair de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et toutes les formes de discrimination. C'est une vigilance accrue sur la cybersécurité. C'est une attention soutenue à la santé physique et mentale des élèves et des personnels. C'est la défense quotidienne de la laïcité et des valeurs de la République dans chaque école, chaque collège, chaque lycée. C'est un travail renouvelé avec les familles, car l'École ne peut protéger seule et ne peut se construire durablement qu'en tissant des liens de confiance.

Cette mission n'est pas l'affaire des seuls enseignants. Elle engage chaque membre de la communauté éducative, quelle que soit sa fonction. Les CPE et les personnels de vie scolaire qui veillent à garantir un climat scolaire serein. Les personnels de direction qui tiennent les établissements. Les personnels administratifs, sociaux et de santé qui permettent le bon fonctionnement de l'institution au plus près du terrain et veillent sur les élèves les plus fragiles. Les inspecteurs qui accompagnent et guident les équipes. Les agents qui font fonctionner le quotidien. C'est ce collectif-là, dans toute sa diversité, qui s'implique entièrement dans cette rentrée et prépare nos élèves aux défis du monde de demain.

Étienne Champion

Recteur de l'académie de Versailles

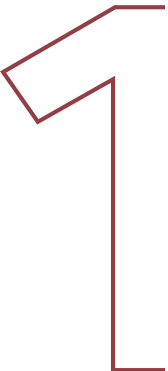
Sommaire

Zoom sur les points essentiels → p.6

Les chiffres clés de l'académie → p.8

Focus sur les évaluations nationales dans l'académie → p.10

Retour en images sur l'année 2025-2026 → p.12



Instruire pour permettre à tous les élèves de réussir

1.1 La maîtrise du langage, fondement de la culture générale → p.16

1.2 L'acquisition du raisonnement scientifique et mathématique → p.18

1.3 Collèges en progrès : accompagner chaque élève vers la réussite → p.20

1.4 Art et culture : des outils pour réussir ensemble → p.22

1.5 Numérique responsable : santé mentale, accessibilité et innovation pédagogique → p.24

1.6 Former des citoyens éclairés, critiques et responsables avec l'éducation aux médias et à l'information → p.26

1.7 De Pix IA aux outils administratifs : l'IA au service de tous → p.28

1.8 L'Education au Développement Durable : agir pour la transition écologique, de l'école au lycée → p.30

1.9 Les classes de défense : cultiver l'esprit de défense et l'engagement citoyen → p.28

1.10 Faire vivre la démocratie scolaire grâce à l'engagement des élèves → p.30

2 Accompagner

pour une école attentive aux besoins de chacun

- 2.1 De la réforme de la formation initiale à la professionnalisation des acteurs de l'éducation → **p. 38**
- 2.2 Égalité professionnelle et accompagnement des personnels : une politique RH renforcée → **p. 40**
- 2.3 DUO et résidences pédagogiques : des formations pour le premier degré → **p. 42**
- 2.4 La voie professionnelle, une voie d'avenir pour des jeunes acteurs de leur réussite → **p. 44**
- 2.5 Focus sur le concours *Ose la voie qui te ressemble !* → **p. 46**
- 2.6 Vers une école toujours plus inclusive → **p. 48**
- 2.7 Agir pour l'égalité filles-garçons → **p. 50**
- 2.8 CASNAV : garantir l'inclusion et la réussite des élèves allophones et itinérants → **p. 52**
- 2.9 Une académie ouverte sur le monde → **p. 54**

3 Protéger

pour construire un climat scolaire apaisé

- 3.1 Prévention, harcèlement, gestion des crises : le CAAEE-EMS agit pour les écoles et établissements → **p. 58**
- 3.2 SDSA et cybersécurité : protéger, sensibiliser et agir pour un numérique sécurisé → **p. 60**
- 3.3 Protéger pour faire réussir : internats, climat scolaire et alliances éducatives → **p. 62**
- 3.4 Faire vivre la laïcité : un cadre protecteur pour tous → **p. 64**
- 3.5 Transmettre la mémoire et construire la citoyenneté → **p. 66**
- 3.6 Agir pour le sport et la santé → **p. 68**
- 3.7 Promouvoir le bien-être mental : un guide co-construit avec les lycéens → **p. 70**

Zoom sur les points essentiels

FOCUS SUR LES ÉVALUATIONS NATIONALES DANS L'ACADÉMIE

➔ Pages 10 et 11

L'ACADÉMIE DÉPLOIE UNE STRATÉGIE POUR INTÉGRER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET ÉDUCATIVES.

➔ Lire la suite aux pages 24 et 25

COLLÈGE EN PROGRÈS : UNE DYNAMIQUE ACADÉMIQUE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

➔ Pages 16 et 17

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

➔ Lire la suite aux pages 8 et 9

L'ACADÉMIE ACCOMPAGNE LES ÉLÈVES DANS LEUR ENGAGEMENT

À travers les Conseils de la vie collégienne (CVC), les Conseils de la vie lycéenne (CVL), le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et le Fonds de vie lycéenne (FVL), .

➔ Pages 24 et 25

**Accédez à la page du site
Projet académique**



**LA CYBERSÉCURITÉ EST L'AFFAIRE
DE TOUS.**

**Les actions pour faire des élèves de
véritables cybervoyageurs.**

→ Lire la suite aux pages **24 et 25**

**Les personnels sont également
sensibilisés aux enjeux de
la cybersécurité.**

→ Lire la suite aux pages **56 et 57**

**ALLIANCES FAMILLES-ÉCOLE,
INTERNATS D'EXCELLENCE ET CLIMAT
SCOLAIRE APAISÉ**

**L'académie agit pour la réussite
éducative, la protection des élèves
et la lutte contre les violences.**

→ Lire la suite aux pages **58 et 59**

**À L'OCCASION DES 40 ANS DU BAC
PROFESSIONNEL,**

**l'académie a organisé un grand concours
photo et vidéo à destination des élèves
inscrits en voie professionnelle.**

→ Lire la suite aux pages **30 et 31**

SANTÉ MENTALE

**L'académie agit pour la santé
mentale en associant les lycéens
à un guide pratique et en formant
massivement les personnels pour
mieux repérer, écouter et orienter
les élèves en difficulté.**

→ Lire la suite aux pages **66 et 67**

Les chiffres clés de l'académie

LES ÉLÈVES

1 159 063

écoliers, collégiens et lycéens du 2nd degré, soit :

1^{ER} degré

2nd degré

600 629
écoliers

312 165
collégiens

222 999
lycéens

23 270

étudiants au sein
des lycées (CPGE et STS)

Écoles primaires : maternelles et élémentaires

152 555

Yvelines

150 395

Essonne

146 654

Hauts-de-Seine

151 025

Val-d'Oise

Collèges et lycées (hors CPGE et STS)

141 563

Yvelines

132 029

Essonne

127 951

Hauts-de-Seine

133 621

Val-d'Oise

CPGE et STS

6 525

Yvelines

5 378

Essonne

6 940

Hauts-de-Seine

4 427

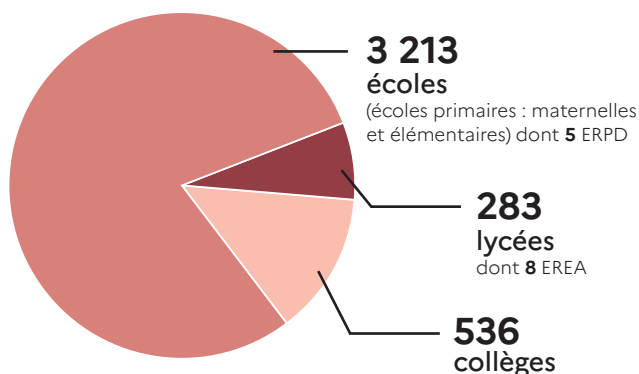
Val-d'Oise

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

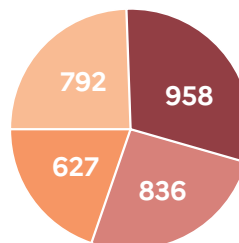
publics et privés sous contrat

4 032

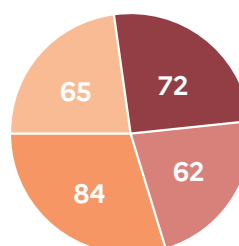
écoles et établissements du 2nd degré, soit :



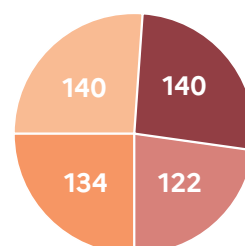
Écoles (dont ERPD)



Lycées (dont EREA)



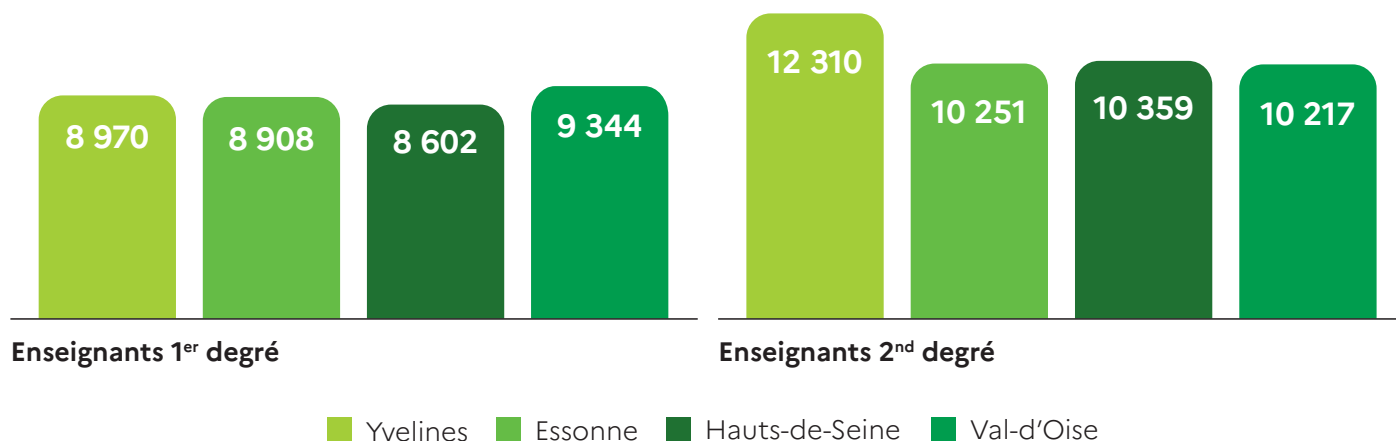
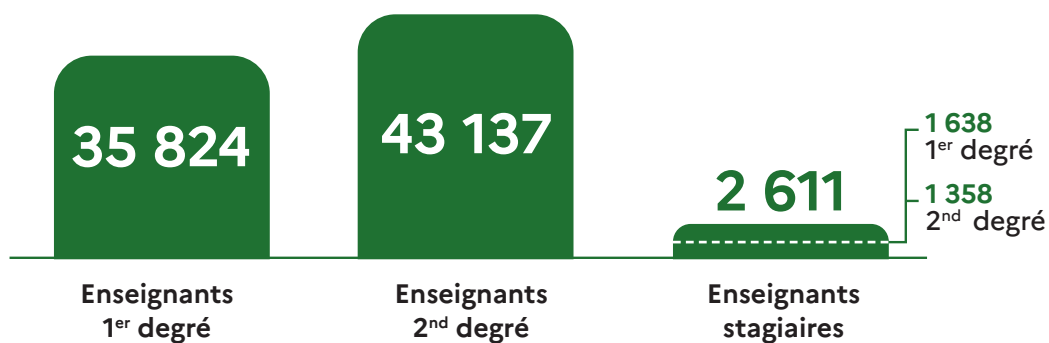
Collèges



LES PERSONNELS

103 646

dont 81 957 enseignants au total



LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

Taux de réussite académique en 2025



Focus sur les évaluations nationales dans l'académie

L'ESSENTIEL

En 2025-2026, les évaluations au sein de l'académie confirment des progrès significatifs dans la maîtrise des savoirs fondamentaux. Les résultats révèlent une **amélioration des compétences en mathématiques** et une stabilisation en français, avec des avancées notables en lecture. Les **écarts entre éducation prioritaire et secteur public se réduisent**, notamment en REP+ où les collèges affichent une valeur ajoutée (65 % au Diplôme National du Brevet). Ces résultats témoignent de l'efficacité des dispositifs ciblés et de l'engagement des équipes pédagogiques.

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, DES PROGRÈS TANGIBLES EN FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES

En 2025-2026, les écoles primaires de l'académie affichent des résultats en progrès tangibles en français et mathématiques, avec une **réduction des écarts entre REP/REP+ et public hors éducation prioritaire**.

En français, les compétences en lecture et compréhension se consolident : **83,6 % des élèves de CE2 maîtrisent la compréhension de texte** et en CM1 79,4 % des élèves réussissent en compréhension orale.

Les filles maintiennent leur avance, mais les écarts avec les garçons se réduisent, passant à 7,0 points en compréhension écrite (CM2), contre 7,4 points en 2024.

En mathématiques, les résultats sont tout aussi encourageants : en CM1, **77 % des élèves maîtrisent le placement sur une ligne graduée** (+7 points par rapport à 2024), et 62,4 % réussissent en résolution de problèmes (+1,6 point). En CE1, la lecture des nombres (80,6 %) et le calcul mental (77,4 %) progressent, avec une hausse de 2,2 points en écriture des nombres. Les REP/REP+ bénéficient particulièrement de ces actions, réduisant les écarts avec le public hors éducation prioritaire.

FOCUS

INÉGALITÉS FILLES-GARÇONS EN MATHÉMATIQUES

En CP, les filles devancent légèrement les garçons en mathématiques (73 % contre 71 % en résolution de problèmes). Mais dès le CE1, les résultats obtenus par les garçons sont de 74 % de maîtrise en résolution de problèmes contre 65 % pour les filles (soit un écart de 9 points). Cet écart se creuse en CM1 (77 % contre 68 %) et persiste jusqu'au lycée, où les garçons conservent une avance de 10 à 15 points en mathématiques.

AU COLLÈGE, UNE STABILISATION DES RÉSULTATS ET UNE VALEUR AJOUTÉE RECORD EN REP+

Au collège, les résultats 2025-2026 se caractérisent par une stabilisation des scores et une forte valeur ajoutée dans les réseaux d'éducation prioritaire. En 6^e, les scores moyens se maintiennent en mathématiques et en français, avec une diminution des écarts dans le territoire.

Les collèges en REP+ se distinguent par une valeur ajoutée positive au DNB pour **65 % d'entre eux (contre 18 % de moyenne académique)**, démontrant l'efficacité des plans d'accompagnement personnalisés. En 4^e, le score moyen en mathématiques dans l'académie progresse de 1,6 point.

Les écarts entre filles et garçons se réduisent, notamment en résolution de problèmes (- 0,6 point en CM2).

Les REP/REP+ voient leurs résultats s'améliorer **deux fois plus vite que la moyenne académique**, réduisant ainsi les écarts avec les établissements hors éducation prioritaire.

AU LYCÉE, DES PERFORMANCES DISCIPLINAIRES ET DES ÉCARTS ENTRE LES FILIÈRES

Les tests de positionnement en seconde à la rentrée révèlent des disparités entre les filières. En seconde générale et technologique, **moins de trois élèves sur dix obtiennent un score de bas niveau en mathématiques**, contre **plus de huit sur dix en seconde professionnelle**, où les difficultés en numératie persistent. En français, **24,6 % des élèves de seconde générale sont en difficulté** (score < 225), un taux certes inférieur à la moyenne nationale, mais qui souligne des fragilités en compréhension écrite.

Les compétences en résolution de problèmes et en calcul progressent dans les filières générales, tandis que les filières professionnelles affichent des résultats en deçà des attendus, notamment en littérature (**40 % des élèves en difficulté**).

Ces écarts reflètent des défis persistants dans l'accompagnement des élèves vers les filières technologiques et professionnelles, où les besoins en remédiation restent élevés.



CHIFFRES CLÉS

606 000

élèves évalués du CP au CAP.

83,6 %

des élèves de CE2 maîtrisent la compréhension de texte.

Progression de **4,1 points**
en résolution de problèmes
pour les élèves de CM1.

65 %

de valeur ajoutée positive
au DNB pour les collèges REP +.

Retour en images sur l'année 2025-2026



Le 13 avril, des enseignants ont pu participer à une conférence exceptionnelle sur la panthéonisation à l'Institut de France, en présence de Pascal Ory, Jacques Verger, John Scheid et Bruno Cotte.

Environ 200 élèves de Seconde et Première ont participé le 23 janvier à une rencontre exceptionnelle avec Alain Aspect, Prix Nobel de Physique 2022. Ils ont pu y aborder l'importance des parcours scientifiques et la promotion des carrières scientifiques auprès des jeunes filles, encore sous-représentées dans ces filières. Le replay est disponible sur YouTube.

Le 19 mai 2026 s'est tenue la cérémonie académique de remise des prix du concours La Flamme de l'égalité, en présence des élèves lauréats dans le 1^{er} et le 2nd degrés.



Visite du plateau de la voie professionnelle "Métiers de l'aéronautique" du Lycée Polyvalent Alexandre Denis de Cerny (91).



Les personnels du rectorat et des DSDEN ont participé le 12 mars à la deuxième édition de la *Sine Qua Non Run* contre les VSS.



La cérémonie de restitution de cet appel à projets "J'en fais mon affaire", consacré à l'affaire Dreyfus a eu lieu le 5 juin 2025 : un temps fort qui a mis à l'honneur l'engagement des élèves de l'académie, en présence de Vincent Duclert, Philippe Oriol et Anne-Cécile Levy-Ouazana, arrière-petite fille du capitaine Dreyfus.



Retour sur un déplacement au Collège Aimé Césaire aux Ulis (91) où les élèves de 3^e travaillent sur leur rédaction et leur argumentation au travers d'outil d'IA.





Instruire

pour permettre à tous
les élèves de réussir

1.1 La maîtrise du langage, fondement de la culture générale

L'ESSENTIEL

La maîtrise du langage permet à chaque élève d'acquérir une pensée plus élaborée, une meilleure compréhension du monde et une véritable autonomie intellectuelle. Au bénéfice de toutes les disciplines, elle constitue le premier levier de lutte contre les inégalités scolaires.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Orthographe, syntaxe et grammaire doivent faire l'objet d'une juste exigence dans les apprentissages, de l'école primaire au baccalauréat. Ainsi, les automatismes, la mémorisation et le par cœur seront renforcés dans les fondamentaux méthodologiques des apprentissages. Au contraire, les textes à trous ne seront plus utilisés.
- Cette exigence sera explicitée dès la rentrée 2026 pour les examens de la session 2027 dans les barèmes et les consignes de correction afin que les professeurs puissent préparer les élèves en toute lisibilité et dans un cadre d'évaluation cohérent avec les attentes des programmes.
- Les nouveaux programmes de français entrent en vigueur en CM2 et en 5^e à la rentrée 2026. Cette mise en œuvre achève la rénovation des programmes de français à l'école primaire et poursuit celle du collège, après l'entrée en vigueur du programme de CM1 et de 6^e à la rentrée 2025.

LE VOCABULAIRE : UN LEVIER ESSENTIEL RÉAFFIRMÉ

Le lexique est en réalité le principal déterminant des inégalités scolaires et culturelles. Il est donc essentiel d'aborder un travail exigeant et assidu pour **élargir le champ lexical des élèves**. Dans le premier comme dans le second degré, les **professeurs de toutes les disciplines** sont invités à renforcer les apprentissages en la matière.

La richesse du vocabulaire conditionne la **compréhension des textes**, la **qualité des productions écrites** et l'**accès aux savoirs** dans toutes les disciplines. Les nouveaux programmes de français définissent, pour chaque niveau de classe en élémentaire et par tranche d'âge en maternelle, des objectifs d'apprentissage plus explicites et exigeants.

À l'école primaire, l'acquisition d'un vocabulaire riche et varié nécessite :

- des temps d'apprentissage hebdomadaires consacrés, avec l'objectif que tous les élèves connaissent 2500 mots en fin de maternelle ;

- un renforcement des compétences méthodologiques, avec l'usage raisonné des dictionnaires et la construction de réseaux lexicaux permettant aux élèves d'organiser leur pensée et de garder trace des mots découverts.

Au collège, il s'agit de permettre à l'élève d'appréhender plus finement différents univers de référence, avec une autonomie croissante. Cette ambition repose sur une articulation renforcée entre **la lecture, l'oral et l'écriture**, en particulier dans le cadre des projets d'apprentissage prévus dans le programme de français et menés en classes de 6^e et 5^e. Elle se prolonge par l'exploration des entrées culturelles, littéraires et artistiques.

ENSEIGNER, ENCOURAGER LA LECTURE ET SUSCITER LE PLAISIR DE LIRE

De l'école maternelle au collège, l'apprentissage de la lecture s'inscrit dans une progression continue qui associe **l'identification des mots, la compréhension, la lecture à voix haute et l'enrichissement du vocabulaire.**

À l'école élémentaire, les élèves apprennent à mobiliser ces compétences de façon complémentaire pour accéder au sens des textes, comprendre l'implicite et construire progressivement une interprétation des œuvres. **L'opération "Cet été, je lis !"** prolonge cette dynamique en offrant à chaque élève de CM2 un exemplaire des *Métamorphoses* d'Ovide afin d'encourager la **lecture personnelle** durant les vacances et de préparer l'entrée au collège. Au-delà, le ministère a amplifié cette opération avec 22 partenaires relais, dont 13 titres de la presse quotidienne régionale, ainsi que les partenaires institutionnels.

Au collège, il s'agit d'accroître et d'affiner ses **compétences d'interprétation et de compréhension**, mais aussi le **goût de lire**, et d'enrichir ainsi son **univers mental, culturel et lexical**. L'enjeu pour l'élève est de développer **son imaginaire, sa capacité à penser, à porter un regard averti et éclairé sur lui-même et sur ce qui l'entoure**. Le nouveau programme de français de 5^e prévoit ainsi des lectures nombreuses et variées d'œuvres entières : quatre étudiées en classe et au moins trois

en lecture cursive. Le professeur joue un rôle essentiel en ménageant des entraînements fréquents et diversifiés, ainsi qu'en faisant de la classe un lieu de choix et de partage sur les lectures.

L'ÉCRITURE : UN ENSEIGNEMENT PROGRESSIF ET CONSTANT

L'écriture se construit progressivement, des premiers gestes graphiques en maternelle à la rédaction de textes plus élaborés au collège, mobilisant la créativité des élèves. Derrière la simplicité apparente de la production d'un texte, se combinent des opérations complexes qui nécessitent du temps pour être acquises. L'engagement d'un élève dans un acte d'écriture est multiple, de la tenue du crayon à l'orthographe, mais aussi dans la recherche d'idées, l'organisation de sa pensée, la rédaction et la relecture pour améliorer sa production. Chaque étape doit être apprise et maîtrisée de façon méthodique et rigoureuse.

À tous les niveaux de l'école élémentaire, **une pratique quotidienne de l'écrit est requise dans toutes les disciplines**, tout en renforçant l'attention portée à l'orthographe pour des textes de plus en plus longs.

Les « textes à trous » sont à proscrire à l'école primaire comme au collège, sauf besoins particuliers, au profit de la rédaction manuscrite de phrases complètes, qui améliorent la **mémorisation** et permettent à l'élève de développer une **pensée complexe**.



1.2 L'acquisition du raisonnement scientifique et mathématique

L'ESSENTIEL

Développer l'esprit scientifique et mathématique des élèves est une condition essentielle pour leur permettre d'exercer leur esprit critique et renouer avec la démarche rationnelle et raisonnée.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Grâce aux nouveaux programmes en mathématiques et en sciences du cycle 1 au cycle 4, les élèves renforcent leur capacité à raisonner, démontrer, résoudre des problèmes et mener des démarches scientifiques.
- La nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}, prise en compte dans Parcoursup, permet d'attester les acquis de tous les élèves.

LE RAISONNEMENT MATHÉMATIQUE

De la maternelle au lycée, le développement de l'esprit mathématique se traduit par deux exigences complémentaires :

- la maîtrise des automatismes de calcul ;
- la capacité à raisonner et à résoudre des problèmes.

Les nouveaux programmes visent à renforcer les progrès des élèves sur la **mémorisation** et l'**automatisation** de faits numériques et des procédures de calcul et sur la maîtrise des fractions, qui sont autant de savoirs au service de la conduite de raisonnements complexes en mathématiques. Ils renforceront les **compétences d'analyse**, de raisonnement, de logique et d'argumentation, qui forment le fondement de toute formation scientifique.

Au lycée général et technologique, l'épreuve anticipée de mathématiques a été passée par tous les élèves pour la première fois en juin 2026. **Les résultats obtenus seront pris en compte dans la plateforme Parcoursup.** Cette épreuve vient attester, en fin de 1^{re} générale ou technologique, d'un niveau de mathématiques atteint par l'ensemble des élèves, quels que soient les enseignements de spécialité ou la série technologique choisis.

LES DÉMARCHES SCIENTIFIQUES EN SCIENCES ET TECHNOLOGIE

L'enseignement des sciences et de la technologie contribue à donner aux élèves une représentation cohérente et raisonnée du monde qui les entoure et de son fonctionnement.

De nouveaux programmes entrent en vigueur progressivement pour les cycles 2 et 3.

- Dès le CP, cette première découverte des sciences et de la technologie concerne la matière sous toutes ses formes, vivante ou non, naturellement présente dans notre environnement, transformée ou fabriquée par les humains. Elle articule le vécu, le questionnement, l'observation, l'expérimentation et la réalisation d'objets techniques avec la construction intellectuelle de premiers modèles ou concepts simples.
- Au cours moyen puis au collège, en enrichissant des notions précédemment abordées, les élèves acquièrent puis renforcent leurs connaissances scientifiques et technologiques, progressent dans la conceptualisation et la modélisation. Ils développent également **leur culture scientifique et technologique, dans une perspective citoyenne.**

L'apprentissage des démarches scientifiques, de l'école au collège, participe fortement au **développement de l'esprit critique des élèves**. Les enseignements de sciences et de technologie contribuent à la promotion des carrières scientifiques, indispensables pour faire face aux enjeux de ce siècle. Dans ce domaine, **la réduction des inégalités entre filles et garçons est une priorité**.

LES CLASSES CHAMS

À la rentrée 2026, **les classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences (Chams)** se généralisent, avec **27 classes déployées sur l'ensemble de l'académie**.

Elles proposent aux élèves de 4^e et de 3^e un enseignement scientifique renforcé, fondé sur les programmes de mathématiques, sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie et technologie, afin de consolider et d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences scientifiques.

Au cœur des Chams, **les élèves sont engagés dans une démarche scientifique et technologique** : ils questionnent des phénomènes réels, formulent des hypothèses, expérimentent, modélisent, analysent leurs résultats et construisent des conclusions argumentées. Les projets conduits avec des chercheurs, des ingénieurs, des étudiants ou

des professionnels viennent ainsi enrichir et mettre en application les apprentissages disciplinaires.

Pour accompagner ce déploiement et garantir un haut niveau d'exigence, **un guide de mise en œuvre est publié à la rentrée**, complété par un **référentiel** de contenus disciplinaires commun aux quatre disciplines.

FOCUS

Instauré cette année, le Concours général du collège vise à récompenser l'excellence disciplinaire parmi les élèves de troisième. Ouvert aux collèges volontaires, il impose une inscription paritaire entre filles et garçons.

Chaque élève ne peut passer qu'une seule épreuve parmi cinq : mathématiques et sciences (résolution de problèmes), français et culture générale (rédaction longue), histoire-géographie, arts plastiques, ou informatique et numérique (pensée informatique et codage). Chaque épreuve dure 2h30.



13 Collèges en progrès : une dynamique académique pour la réussite de tous

L'ESSENTIEL

Dans la continuité des actions académiques menées en 2024-2025 en faveur d'établissements ciblés, l'académie poursuit et amplifie son engagement grâce au dispositif « Collèges en progrès ». Cette démarche vise à mener l'ensemble des élèves vers une progression scolaire significative, notamment dans la préparation au Diplôme National du Brevet (DNB).

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- 108 « Collèges en progrès ».
- Un accompagnement personnalisé et adapté à chaque collège par des formateurs académiques en résidence.
- À partir de septembre 2026, des solutions locales destinées à faire progresser les élèves seront déployées.

108 « COLLÈGES EN PROGRÈS » : UNE RÉPONSE LOCALE À UN ENJEU NATIONAL

Le dispositif national « Collège en Progrès » cible **800 collèges** en France où au moins 4 élèves sur 10 obtiennent moins de 8/20 en français et en mathématiques au DNB. L'enjeu est de conduire l'ensemble des élèves scolarisés dans ces collèges vers une progression en littérature et en numératie, et ainsi vers la réussite au DNB.

Pour la rentrée 2026, **108 collèges** de l'académie sont identifiés dans ce dispositif :

- **20** collèges dans les Yvelines (78), dont **10** en REP et **3** en REP+.
- **30** collèges dans l'Essonne (91), dont **13** en REP et **6** en REP+.
- **13** collèges dans les Hauts-de-Seine (92), dont **7** en REP et **1** en REP+.
- **45** collèges dans le Val-d'Oise (95), dont **26** en REP et **7** en REP+.

Ces établissements ont été identifiés dès 2024-2025 dans le cadre de l'expérimentation académique « Agir ensemble », menée sur la base des données de la DGESCO relatives aux performances en mathématiques et en français, transmises en octobre 2024. Aux 100 collèges de la liste initiale, **8 ont été ainsi ajoutés au dispositif « Collège en progrès ».**

Le choix des établissements a également pris en compte l'expertise territoriale des DASEN (Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale) et des corps d'inspections ainsi que les résultats aux évaluations nationales de 6^e et les résultats au DNB.

À partir de septembre 2026, la mise en œuvre de solutions locales destinées à faire progresser les élèves sera déployée. L'ensemble des équipes académiques, éducatives (personnels de direction, enseignants, IA-IPR, IEN du premier degré, personnels médico-sociaux, personnels de vie scolaire, personnels académiques...) ainsi que les familles sont mobilisées au service de la réussite des collèges concernés par ce dispositif.

UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Chaque collège du dispositif a préparé la rentrée grâce à l'identification des axes de travail pour les trois prochaines années, adaptés à ses spécificités et aux besoins de ses élèves.

Un IA-IPR (Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional) référent est désigné pour chaque établissement, formant un binôme avec le chef d'établissement afin d'assurer un suivi pédagogique de proximité.

Ainsi, **82 IA-IPR sont mobilisés** pour accompagner cette dynamique au plus près du terrain.

Par ailleurs, dès la rentrée 2026, les services académiques offrent à chaque collège en progrès la possibilité de bénéficier d'un formateur académique en résidence, en complément du binôme chef d'établissement/IA-IPR. Afin de consolider le collectif pédagogique, un Formateur académique en résidence sera mis à la disposition de chaque Collège en progrès, à compter de cette rentrée et pourra intervenir aux côtés des pilotes du collège, de l'ingénieur de formation du bassin et de l'équipe d'appui.

Des formations locales sont déjà engagées depuis cette année et se poursuivront pour répondre aux besoins identifiés. Une formation dédiée au **pilotage pédagogique** est également proposée aux cadres.

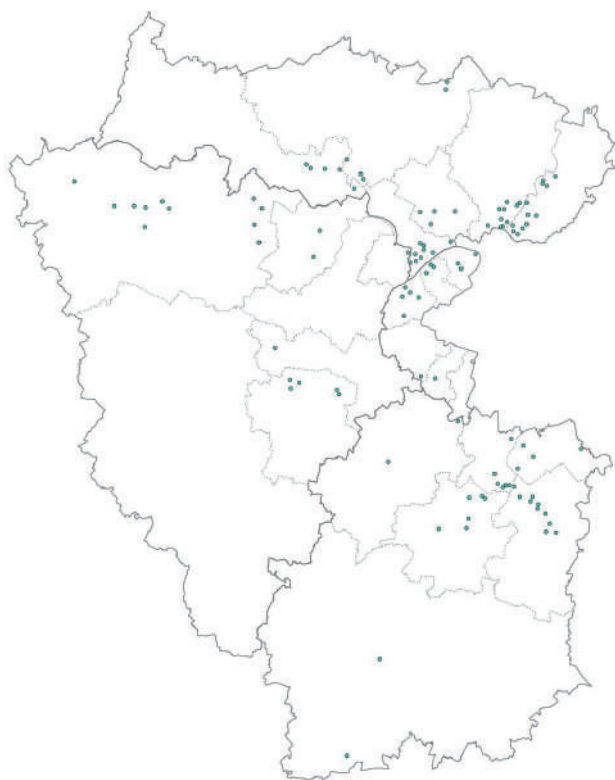
L'APPORT DU CASNAV

Le Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) renforce son engagement auprès des collèges identifiés. Sur les **162 dispositifs UPE2A** (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) implantés en collège dans l'académie, **65** sont précisément situés dans ces établissements. Cette présence constitue un levier essentiel pour la réussite de tous les élèves.

Grâce à son expertise dans l'enseignement des fondamentaux, notamment l'acquisition de la lecture et de l'écriture chez les adolescents, le professeur coordonnateur de l'UPE2A occupe une place stratégique. À la fois enseignant spécialisé et ressource pour ses pairs, il contribue à identifier les besoins des élèves allophones les plus éloignés de la langue française. Son action permet d'accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de pratiques différenciées, tant dans les apprentissages que dans les modalités d'évaluation afin de sécuriser les parcours de tous les élèves.

FOCUS

LOCALISATION DES 108 COLLÈGES EN PROGRÈS DE L'ACADÉMIE



CHIFFRES CLÉS

108

« Collèges en Progrès »,
dont 56 en REP et 17
en REP+.

28

Formateurs académiques
en résidence.

82

IA-IPR mobilisés.

65

dispositifs UPE2A
dans les établissements
relevant de « Collèges
en progrès ».

1.4 Art et culture : des outils pour réussir ensemble

L'ESSENTIEL

La circulaire académique 2026-2027 précise les orientations académiques en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC). Elle présente les priorités, les évolutions et les 11 fiches action qui en accompagnent la mise en œuvre.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Appel à Projets ACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif) cadre académique privilégié des projets d'EAC.
- Articulation entre l'application ADAGE et le livret scolaire unique (LSU) pour renforcer le suivi du parcours d'EAC de chaque élève dans le premier degré.
- Trois nouveaux programmes d'excellence complètent les dispositifs existants.
- Renforcement de la place de l'EAC en éducation prioritaire au service des apprentissages fondamentaux et du développement des compétences psychosociales.
- Intégration des enjeux contemporains (intelligence artificielle, santé mentale, esprit critique, éducation au vivant, lutte contre les discriminations, valeurs démocratiques).

TROIS NOUVEAUX PROGRAMMES D'EXCELLENCE POUR RÉPONDRE AUX PRIORITÉS ÉDUCATIVES

La rentrée 2026 marque le lancement de trois nouveaux programmes d'excellence en EAC :

- **De la terre à l'écran** invite les élèves à réaliser un documentaire scientifique en partenariat avec **France Télévisions** et **Good To Know**. Le projet articule écriture, langage cinématographique et raisonnement scientifique. Les films réalisés pourront être diffusés sur France.tv en 2027 et s'inscrivent dans la dynamique du Plan national pour le cinéma.
- **Faire laboratoire**, conçu avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et la compagnie **Mobilis Immobilis**, propose une démarche de recherche-crédation autour du raisonnement scientifique. Le projet développe également une dimension inclusive grâce au fauteuil **Volting**, au cœur d'une recherche internationale sur le handicap.

- **Du Louvre à moi : regarder, se regarder**, mené avec le Musée du Louvre, mobilise les œuvres d'art pour interroger le regard sur soi et sur les autres. Ce parcours contribue aux objectifs de l'EVAR-EVARS et participe à l'amélioration du climat scolaire.

BICENTENAIRE DE LA PHOTOGRAPHIE : UN PLAN ACADÉMIQUE POUR APPRENDRE À REGARDER

À l'occasion du Bicentenaire de la photographie en 2027, un plan académique est lancé afin de renforcer durablement la place de la photographie dans les parcours d'éducation artistique et culturelle.

De la maternelle au lycée, les élèves seront invités à produire des images, à développer leur esprit critique face aux images et à découvrir la photographie comme un langage artistique. Le plan s'appuie sur un réseau de partenaires culturels, **un corpus de ressources pédagogiques** et un **colloque académique** organisé le 25 mars 2027 au Centquatre-Paris pour accompagner les équipes éducatives.

LECTURES POUR TOUS : PARCOURS LITTÉRAIRE EN BIBLIOTHÈQUE

En articulation avec le Plan national pour la lecture, l'académie renforce son action en faveur de la lecture-écriture en éducation artistique et culturelle. Résidences d'auteurs, projets ACTE, ateliers d'écriture, prix littéraires ou rencontres avec les écrivains font de la lecture et de l'écriture des pratiques artistiques au service de la maîtrise de la langue et du plaisir de lire.

Parmi ces projets, « Lectures pour tous » se déploie dans les villes conventionnées et les cités éducatives afin de favoriser la rencontre avec les auteurs, les œuvres et les lieux du livre. Cette dynamique s'appuie sur **277 projets structurants** en lecture-écriture dans le second degré, faisant de ce domaine le deuxième champ artistique de l'EAC académique.

FOCUS

Le 10 septembre 2026 l'académie renouvelle son accord-cadre avec la DRAC Île-de-France au Centre Dramatique National des Amandiers de Nanterre en présence de l'ensemble des acteurs partenaires.



CHIFFRES CLÉS

77 %

des écoles et établissements sont engagés dans une démarche d'EAC.

45 %

des collèges et lycées publics portent au moins un Projet ACTE ou une résidence artistique, dispositifs cadre académique.

133 593

élèves sont inscrits dans « Ma classe au cinéma ».

4 248

personnels ont été formés à l'EAC dans le second degré en 2025-2026.



Le 18 décembre 2025, des lycéens de l'académie de Versailles ont décerné le Prix de la littérature arabe des lycéens 2025 à Rim Battal pour son roman *Je me regarderai dans les yeux*.

1.5 Numérique responsable : santé mentale, accessibilité et innovation pédagogique

L'ESSENTIEL

L'interdiction du portable au lycée, déployé à la rentrée, vise à promouvoir un usage raisonné et apaisé du numérique. Parallèlement, l'académie renforce son engagement pour une pédagogie innovante, en s'appuyant sur les sciences cognitives, l'accessibilité pédagogique. Ces leviers permettent de répondre aux défis de l'Ecole d'aujourd'hui, tout en favorisant le bien-être des élèves et des équipes éducatives.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Pause numérique : suspension des notifications des ENT et des logiciels de vie scolaire le soir (20h-7h) et le week-end (vendredi 20h-lundi 7h).
- Sensibilisation renforcée des usagers (élèves, familles, personnels).
- Accompagnement des familles avec des ressources adaptées.
- Formation des enseignants via SciCoNum.
- Mise en place de l'interdiction du portable au lycée.

QUAND LES SCIENCES COGNITIVES ET L'ACCESSIBILITÉ PÉDAGOGIQUE RENCONTRENT LES DISCIPLINES

Former des enseignants capables de répondre aux défis de l'école d'aujourd'hui tout en s'appuyant sur les avancées de la recherche : telle est l'ambition de l'« Acte II » des Plans français et mathématiques déployés par l'académie en 2026-2027. Cette nouvelle étape marque un tournant dans la formation des enseignants, des référents français (RFC) et mathématiques (RMC), désormais enrichie par deux leviers majeurs : SciCoNum, appel à manifestation d'intérêts de la région académique, consacré aux sciences cognitives et au numérique éducatif, et l'**accessibilité pédagogique**, au service de la réussite de tous les élèves.

Au-delà du renforcement des expertises disciplinaires, c'est une nouvelle conception de la formation qui se dessine : plus collaborative, davantage adossée à la recherche et résolument tournée vers les pratiques de terrain.

FAIRE DES ÉLÈVES DES CYBERCITOYENS ENGAGÉS ET RESPONSABLES

L'académie s'engage activement pour former des élèves acteurs et responsables de leur cybercitoyenneté. Cette démarche repose sur une approche de sensibilisation menée en étroite collaboration avec la région académique, à travers une diversité d'événements et d'initiatives.

Parmi les actions mises en place, on retrouve des **webinaires** comme « Les Cadettes de la cyber », ou des ateliers « La Fresque des Cybercitoyens ». En parallèle, des **ateliers spécifiques** sont organisés pour présenter les métiers de la cybersécurité. Des compétitions cyber sont également proposées, telles que « Passe ton Hack d'abord » ou « Hack ton lycée ». L'opération nationale de sensibilisation à l'hameçonnage « Cactus » mobilise depuis 2 ans, plus de 1,5 million d'élèves au sein de la région académique.

L'année scolaire est rythmée par des **temps forts** dédiés à la cybersécurité, comme le Cybermois en octobre, Educatech en décembre, ainsi que le Safer Internet Day le 9 février. À ces événements s'ajoutent des **compétitions cyber** organisées par la Région Île-de-France et la région académique (destiné aux collégiens et lycéens.)

Ces différentes initiatives permettent aux élèves de devenir des acteurs éclairés, capables de comprendre, d'anticiper et d'agir face aux enjeux de la cybersécurité, tout en cultivant une citoyenneté numérique responsable.

LA PAUSE NUMÉRIQUE, UN LEVIER POUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ MENTALE

Inscrite dans une démarche École promotrice de santé, la « Pause numérique » vise à :

- Aider les élèves à devenir autonomes et acteurs de leur santé globale.
- Contribuer au développement des compétences psycho-sociales et à un climat scolaire serein.
- Favoriser l'émergence de facteurs de protection partagés renforcés entre élèves et adultes, et d'activités alternatives (sport, jeux, projets créatifs).
- Soutenir le repérage précoce des signaux de mal-être (isolement, irritabilité).

La mise en œuvre s'appuie sur un diagnostic partagé des besoins, la valorisation des initiatives locales ainsi que la mobilisation de la communauté éducative, notamment via les CESCE (Comités d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement).

FOCUS

Au sein de la communauté éducative, chaque membre contribue à assurer un climat scolaire serein pour mieux répondre aux enjeux de santé physique et mentale. C'est pourquoi, sauf cas particuliers prévus par le règlement intérieur des établissements, l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable au lycée participera à cette tranquillité.

Notre responsabilité collective est de créer un cadre où chacun puisse apprendre, travailler et grandir dans un climat apaisé, attentif et humain.

À partir de la rentrée, l'interdiction de utilisation du téléphone portable au lycée aura vocation à limiter l'utilisation des réseaux sociaux et favorisera un climat d'apprentissage apaisé. Parallèlement, l'académie renforce son engagement pour une pédagogie innovante,

en s'appuyant sur les sciences cognitives, l'accessibilité pédagogique.

Ces leviers permettent de répondre aux défis de l'Ecole d'aujourd'hui, tout en favorisant le bien-être des élèves et des équipes éducatives.



Opération 10 jours sans écran à l'école élémentaire Kennedy de Savigny-Sur-Orge (91).

1.6 Former des citoyens éclairés, critiques et responsables avec l'éducation aux médias et à l'information

L'ESSENTIEL

L'Education aux Médias et à l'Information (EMI) développe chez les élèves des compétences transversales pour comprendre, analyser et créer des messages médiatiques. A l'ère de l'IA, les élèves doivent comprendre les mécanismes et la fabrique de l'information pour accéder à une citoyenneté numérique et développer leur esprit critique.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Renforcement de la place de l'EMI dans la formation initiale.
- Création d'une cartographie des médias scolaires à l'échelle de l'académie.
- Tenue d'un forum académique des classes média.
- Mise en place d'une nouvelle exposition au prêt sur le dessin de presse « Dessine-moi l'égalité des genres » (*Cartooning for Peace*).

VALORISER LES PRODUCTIONS PAR LE CONCOURS MÉDIATIKS

Le concours Médiatiks valorise **les productions médiatiques d'information** des élèves de tous niveaux (écoles, collèges, lycées) dans différentes catégories : journaux, radios, vidéos. Il met en avant les médias scolaires et **l'apprentissage de la citoyenneté** par l'action.

Chaque classe participante reçoit une fiche avec les retours du jury afin que les élèves bénéficient de pistes d'amélioration.

Depuis deux ans, l'académie organise une cérémonie de remise des prix, au cours de laquelle les lauréats reçoivent un diplôme ainsi que des lots offerts par les partenaires.

AGIR AUPRÈS DES CADRES

La cellule académique EMI assure un rôle de **pilotage stratégique, d'impulsion et d'accompagnement** pour généraliser l'EMI dans le premier comme dans le second degré.

Chaque année, des interventions sont menées par la cellule académique lors des réunions des chefs d'établissement et des cadres en bassins. Dans cette continuité, le jeu du CLEMI « Classe Investigation » a été proposé pour travailler l'esprit critique.

Un webinaire annuel destiné aux cadres est organisé pour favoriser le pilotage de l'EMI en écoles et établissements.

FOCUS

Les premières rencontres de l'EMI du premier degré en Essonne ont réuni des enseignants et des acteurs engagés dans des classes médias, pour rendre visibles les apprentissages et les réalisations des élèves.

LA RICHESSE DU TRAVAIL PARTENARIAL

Les **partenariats** avec des acteurs institutionnels, associatifs, médiatiques (y compris avec des médias locaux) soutiennent le concours académique Médiatiks (jury, lots offerts aux élèves) et les classes médias (parrainage).

Ils permettent aussi la mise en œuvre d'actions éducatives et de formations.

Plus de 70 classes ou groupes d'élèves de tous niveaux ont bénéficié sur l'année d'actions pédagogiques mises en place ou suivies ponctuellement ou sur l'année en lien avec des partenaires (hors Semaine de la Presse et des Médias).

Par exemple, le dispositif des **Mercredis de France Télévisions** permet à des classes d'assister à des projections de documentaires suivies d'une rencontre avec les réalisateurs pour échanger avec les élèves sur la fabrique de l'information. En 2025-2026, **817 élèves sur 17 établissements** ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif.

CHIFFRES CLÉS

1 068

inscriptions à la Semaine de la Presse et des Médias dans l'École, avec plus de **100 actions partenariales** pour **2 500 élèves**.

18

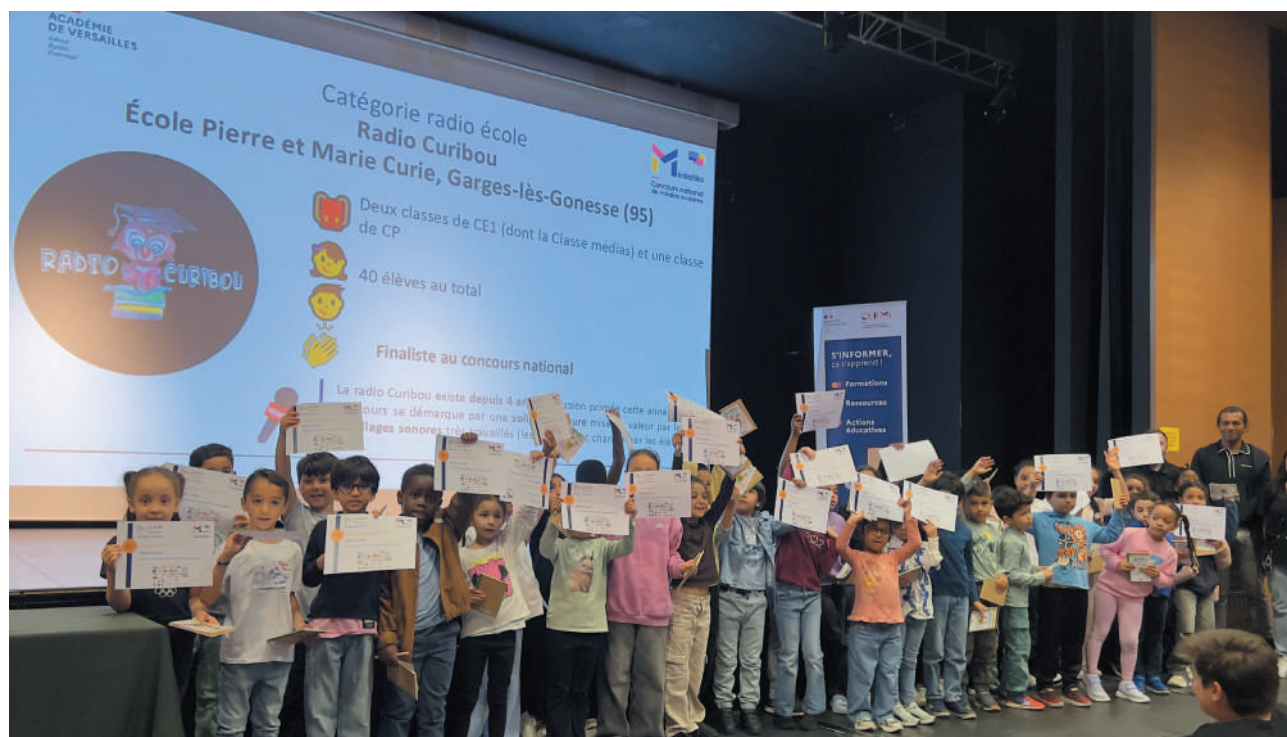
nouvelles classes médias pour la rentrée 2026.

74

inscriptions au concours Médiatiks (soit **1 800 élèves**) dont **3 finalistes** et **1 coup de cœur du jury** au niveau national.

58

contributions au concours Zéro Cliché école, collège, lycée, dont **5 finalistes** au niveau national.



Remise des prix Médiatiks.

1.7 De Pix IA aux outils administratifs : l'IA au service de tous

L'ESSENTIEL

L'académie déploie une stratégie pour intégrer l'intelligence artificielle dans les pratiques professionnelles et éducatives. Elle soutient ainsi la généralisation des formations pour ses élèves et personnels et la mise en place d'outils comme l'Assistant IA.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Déploiement de la formation des élèves à l'intelligence artificielle avec les parcours Pix IA, obligatoires en 4^e et en 2nde.
- Déploiement de l'Assistant IA de la Direction interministérielle du Numérique (DINUM) pour les tâches administratives.
- Contribution académique à l'observatoire national qui recense, analyse et valorise les usages pédagogiques de l'IA, au collège et au lycée.

LA MALLETTE IA ET L'ASSISTANT IA, LEVIERS DE TRANSFORMATION DES PRATIQUES

La mallette IA est un kit complet d'acculturation qui accompagne les enseignants, les cadres éducatifs et les personnels administratifs dans leur utilisation de l'IA au quotidien. Elle propose :

- Des fiches synthétiques sur les notions clés, le cadre d'usage et les gestes professionnels essentiels ;
- Des scénarios de type « Café IA » pour favoriser le dialogue et la réflexion collective ;
- Les « Pass IA », des bouquets de liens vers des ressources d'approfondissement ;
- Des sélections d'outils pour une prise en main raisonnée des systèmes d'IA.

L'Assistant IA est la nouvelle interface conversationnelle d'intelligence artificielle générative développée par la Direction interministérielle du numérique (Dinum), spécialement conçue pour accompagner les agents de la fonction publique dans leurs missions **administratives** quotidiennes.

EN VOIE GÉNÉRALE, FORMER POUR UN USAGE ÉCLAIRÉ ET RESPONSABLE

L'objectif est de donner à chaque élève les **repères nécessaires** pour utiliser l'IA de façon **éclairée, critique et responsable**, en appui des apprentissages et de l'autonomie intellectuelle, **sans se substituer au raisonnement propre de l'élève**.

Cela se fait notamment via une politique volontariste de formation sur les usages de l'IA. Les professeurs ont accès à des **modules de formation** proposés selon une entrée disciplinaire et/ou transversale. L'ambition est de :

- **Recenser, analyser et valoriser** les usages de l'IA, qu'il s'agisse de pratiques reconnues ou d'expérimentations ;
- **Faire émerger un socle de connaissances** représentatif des pratiques enseignantes ;
- **Identifier leur plus-value pédagogique** et diffuser largement les usages les plus inspirants.

EN VOIE PROFESSIONNELLE, ANTICIPER LES MÉTIERS DE DEMAIN

L'intelligence artificielle s'impose comme un levier de transformation majeur pour la voie professionnelle. Elle permet de :

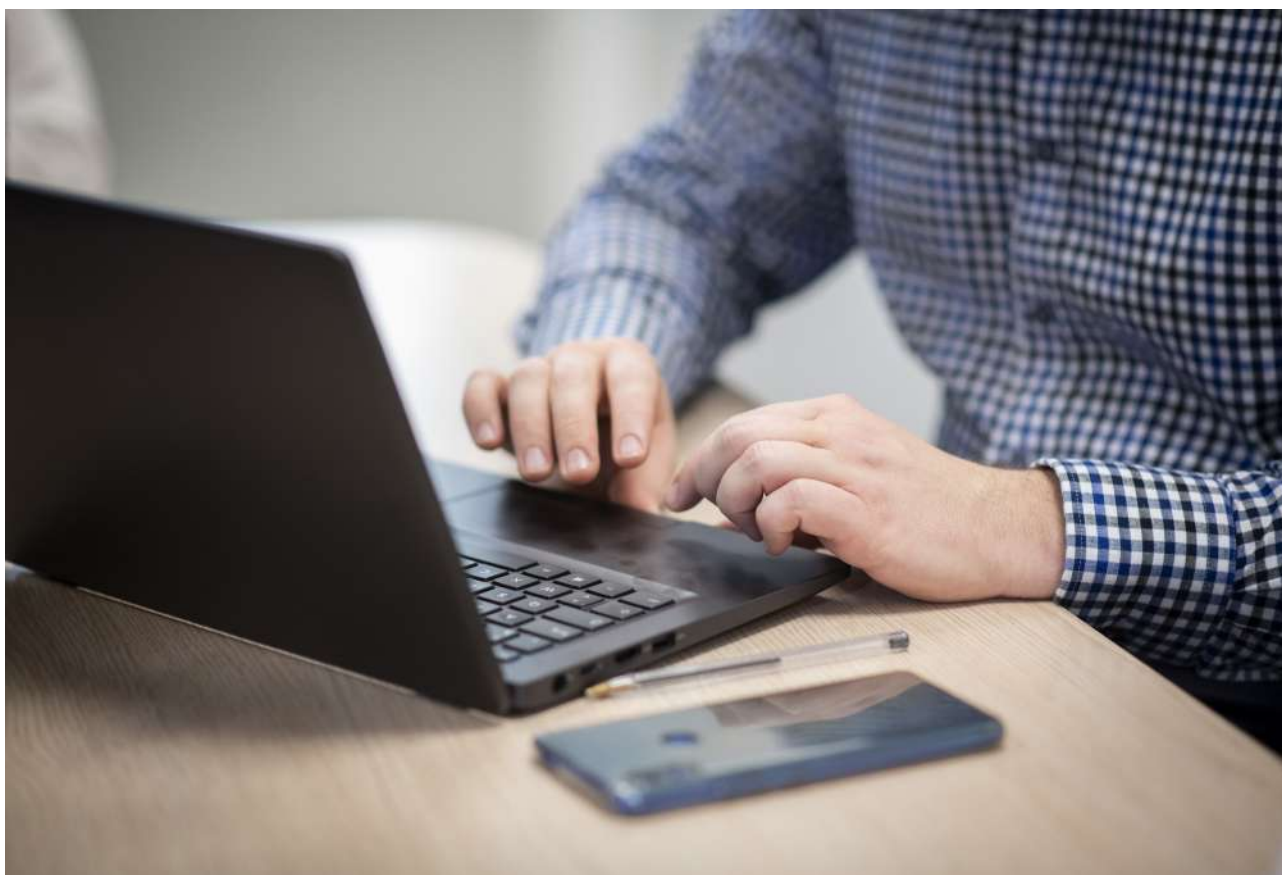
- **Différencier et adapter les enseignements** aux rythmes et besoins spécifiques de chaque élève, grâce à des outils capables de générer des ressources pédagogiques élaborées.
- **Accompagner les équipes éducatives** dans l'appropriation de l'IA, en fournissant des ressources, formations et temps d'échanges pour démystifier son usage, comprendre ses rouages et aiguïser l'esprit critique des élèves.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale accompagnent les équipes pédagogiques pour intégrer l'IA dans les disciplines et spécialités de la voie professionnelle, tout en outillant les élèves pour qu'ils maîtrisent les enjeux éthiques, la protection des données et l'analyse des biais.

Par ailleurs, l'essor de l'IA redéfinit le marché du travail et transforme de nombreux secteurs professionnels. Les acteurs de la voie professionnelle, en lien avec des partenaires économiques, anticipent ces mutations **pour adapter les formations et préparer les élèves aux métiers de demain.**



L'Assistant un assistant conversationnel opéré par la DINUM pour permettre aux agents publics de dialoguer avec des modèles d'intelligence artificielle générative dans un environnement sécurisé.



1.8 L'Education au Développement Durable : agir pour la transition écologique, de l'école au lycée

L'ESSENTIEL

L'Education au Développement Durable (EDD), de l'école au lycée, par ses objectifs comme dans son fonctionnement, participe pleinement à la transition écologique. Elle permet ainsi aux élèves de comprendre les enjeux d'un monde qui se transforme avec le changement climatique, pour pouvoir s'engager et agir.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Déploiement des aires terrestres éducatives avec l'Office français de la biodiversité.
- Mise en lumière de l'EDD avec un séminaire académique en janvier 2027.

ACCOMPAGNER PLEINEMENT LE PNACC DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

L'académie s'engage pleinement dans la mise en œuvre du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) en investissant les deux mesures consacrées à l'éducation.

La **mesure 28 accompagne les établissements dans l'adaptation de leurs pratiques et de leur fonctionnement** face aux effets du changement climatique, notamment en matière de gestion des épisodes de chaleur, l'amélioration du cadre de vie et de continuité des apprentissages.

La mesure 49 vise à **renforcer la sensibilisation et la formation des élèves aux enjeux de l'adaptation au changement climatique**, afin de développer une culture commune du risque, de la prévention et de la résilience.

À travers ces deux mesures, l'académie accompagne les écoles et établissements dans la construction d'une communauté éducative plus résiliente et mieux préparée aux défis climatiques.

PROJET DE COLLECTE SOLIDAIRE DE JOUETS « JE LE DONNE, JE LE SAUVE »

Pour la 5^e année consécutive, les écoles maternelles et élémentaires sont invitées à participer à un **projet de collecte pédagogique de jouets**, en vue de leur réemploi solidaire ou recyclage et en partenariat avec Ecomaison. Organisée de novembre 2025 à janvier 2026, cette collecte a permis aux élèves de développer des apprentissages fondamentaux, des compétences liées à l'engagement et au parcours citoyen.

Il constitue un **levier pour initier ou renforcer une démarche globale de développement durable (E3D)** au sein de l'école, tout en favorisant une action collective associant les familles.

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques et d'intégrer pleinement ce projet aux enseignements, l'académie et Ecomaison mettent à disposition des ressources adaptées aux cycles 1, 2 et 3.

CHIFFRES CLÉS

350 écoles et établissements labellisés E3D en 2026.

3 nouveaux Territoires éducatifs E3D labellisés en 2026.

955 écoles et établissements avec un label E3D d'établissement ou de territoire en cours, **soit 23%** des écoles et établissements.

L'académie renforce sa participation au projet interacadémique consacré aux sols.

Co-piloté avec la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports), ce projet associe également de **nombreux partenaires scientifiques et institutionnels**. Désormais, il s'inscrit dans le cadre d'un projet européen LIFE (l'instrument financier pour l'environnement). Il invite les collègues et les lycées publics à explorer les enjeux liés à la

Les élèves mènent des investigations, développent des projets concrets et proposent des actions en faveur de cette ressource essentielle, en lien avec les objectifs de développement durable (ODD). Cette montée en puissance permet à un nombre croissant d'établissements de s'engager dans une démarche E3D, de renforcer les partenariats et de faire des sols un support pédagogique et citoyen.

31

1.9 Les classes de défense : cultiver l'esprit de défense et l'engagement citoyen

L'ESSENTIEL

À la rentrée 2026, l'éducation à la défense s'élargit et se renouvelle, notamment au travers d'une tenue d'une cérémonie commémorative dans tous les établissements, aux alentours du 11 novembre. Elle poursuit l'objectif de faire rayonner l'esprit de défense, renforcer la résilience de la Nation et garantir les valeurs républicaines.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Tenue d'une cérémonie commémorative d'hommage à tous les morts pour la France à l'occasion du 11 novembre, dans chaque école, collège, lycée, publics ou privés sous contrat.
- Formation initiale de tous les fonctionnaires stagiaires à l'éducation à la défense dans le cadre du Master 2.
- Expérimentation de classes de défense et de sécurité globales liées à la base industrielle et technologique de défense (BITD).

CLASSES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ GLOBALES : UNE EXPÉRIMENTATION INNOVANTE

Le trinôme de l'académie a décidé lui aussi d'innover pour faire face au succès grandissant des classes de défense et de sécurité globales (CDSG).

Portée par l'association régionale (AR21) de l'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), **une expérimentation est lancée afin d'élargir le dispositif des CDSG aux entreprises de la Base Industrielle et Technologique de Défense** (Yvelines et Hauts-de-Seine) : ArianeGroup, Airbus, Dassault et Thalès. L'objectif est double : renforcer la résilience et le lien Armées-Nation mais aussi faire découvrir aux élèves la diversité des métiers, des parcours et des enjeux liés à la souveraineté industrielle et technologique.

Ce partenariat s'articule autour de trois axes :

- Témoignages de professionnels de la BITD (ingénieurs, techniciens, logisticiens...) et d'un représentant des armées.
- Visites d'entreprises.
- Participation à une cérémonie.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans un projet pédagogique construit et formalisé avec l'établissement scolaire, garantissant la cohérence éducative du dispositif.

L'ÉDUCATION À LA DÉFENSE, UN MODULE INSCRIT DANS LA FORMATION INITIALE

Dès la rentrée 2026, l'éducation à la défense est **inscrite dans la formation initiale** de tous les enseignants, aux côtés des autres éducations transversales.

Conformément au protocole interministériel du 20 mai 2016, l'ensemble des fonctionnaires stagiaires (temps plein et mi-temps) suivront un module de formation dédié à l'éducation à la défense dans le cadre de leur master 2.

Ce module permettra aux stagiaires de réfléchir à **la mise en œuvre de futurs projets pédagogiques**. Ils s'appuieront pour cela sur des témoignages d'enseignants et des présentations de ressources par des partenaires.

Les stagiaires plein temps auront également la possibilité de **visiter différents sites partenariaux** tels le Mémorial du Mont Valérien, le musée de l'Armée, l'établissement

de communication et de production audiovisuelle de la Défense, ou encore la Fondation Charles de Gaulle.

UNE OFFRE PÉDAGOGIQUE ÉLARGIE ET RENOUELÉE POUR LES FORMATIONS

Une **offre de formation renouvelée** est proposée, avec l'appui de nombreux partenaires. Enseignants référents des CDSG et relais défense en établissements seront réunis lors des deux séminaires annuels. Ces réunions seront complétées par un cycle de webinaires ouverts à tous, consacrés aux enjeux de défense et à la géopolitique.

Plusieurs formations ou conférences partenariales sont aussi proposées par l'IHEDN, l'association Cap sur la mer, l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG), l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) et la Fondation Charles De Gaulle.

CHIFFRES CLÉS

100

Classes de Défense et de Sécurité Globales.

6

rallyes citoyens départementaux.

140

relais défense en établissements.

360

journées stagiaires dans le cadre du programme annuel de formation.

FOCUS

L'année 2026-2027 sera marquée par la mise en œuvre d'une cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre dans chaque école et chaque établissement, dans la semaine du 11 novembre. La cérémonie du 11 novembre au rectorat a mis en lumière l'engagement des établissements en faveur de l'éducation à la défense, préfigurant les cérémonies commémoratives dans chaque école, collège et lycée.



Cérémonie du 11 novembre au rectorat en présence d'élèves de l'académie.

1.10 Faire vivre la démocratie scolaire grâce à l'engagement des élèves

L'ESSENTIEL

La démocratie scolaire constitue un levier essentiel de réussite, d'émancipation et d'apprentissage de la citoyenneté. À travers les Conseils de la vie collégienne (CVC), les Conseils de la vie lycéenne (CVL), le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et le Fonds de vie lycéenne (FVL), l'académie accompagne les élèves dans leur engagement et les associe pleinement à la vie de leur établissement ainsi qu'à la construction de projets au service du climat scolaire, du bien-être et de la citoyenneté.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Installation de la nouvelle mandature du Conseil académique de la vie lycéenne (2026-2028).
- Accompagnement renforcé des établissements dans l'organisation des élections du CAVL.
- Élaboration d'une nouvelle feuille de route académique par les élus du CAVL.

RENOUVELLEMENT DE LA MANDATURE DU CAVL

À l'automne 2026, les lycéens de l'académie seront appelés à élire leurs nouveaux représentants au CAVL au sein des CVL. Ces élections permettront de désigner les futurs membres du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) pour la mandature 2026-2028.

Véritable instance de démocratie scolaire, le CAVL permet aux élèves de contribuer aux politiques éducatives de l'académie et de porter des projets au service de leurs pairs. Les élus contribuent aux politiques éducatives académiques en portant des projets et en formulant des propositions sur des thématiques majeures.

Un accompagnement est proposé aux établissements par l'académie pour favoriser la participation des élèves, valoriser leur engagement et encourager l'émergence de nouveaux projets. L'objectif est de faire vivre une démocratie scolaire active, en donnant aux jeunes les moyens de s'engager, de proposer et d'agir.

LE FONDS DE VIE LYCÉENNE, UN LEVIER AU SERVICE DES PROJETS DES ÉLÈVES

Le Fonds de vie lycéenne permet aux élèves de concrétiser leurs initiatives en faveur de la citoyenneté, du bien-être, de la prévention, de la culture et du développement durable. Les projets soutenus doivent être élaborés et portés par les instances représentatives des élèves (CVL ou CVC).

En 2025-2026, le FVL a notamment permis de financer :

- L'organisation de semaines du bien-être et de la santé mentale.
- Des formations aux premiers secours.
- Des journées de sensibilisation au harcèlement, aux discriminations et aux violences.
- Des potagers pédagogiques et projets de végétalisation des établissements.
- L'installation de bornes de tri et de composteurs.
- Des projets artistiques et culturels (résidences d'artistes, ateliers théâtre, expositions, fresques participatives).

À travers ce dispositif, l'académie accompagne des projets concrets répondant aux besoins exprimés par les élèves et encourage leur participation active à la vie de leur établissement. Le FVL constitue ainsi un véritable outil de soutien à l'engagement, à l'innovation et à l'amélioration du climat scolaire.

DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA PRÉVENTION DES VIOLENCES

Dans le cadre de la lutte contre les violences et pour l'amélioration du climat scolaire, les élus du Conseil académique de la vie lycéenne, en lien avec le CAAEE-EMS ont porté tout au long de l'année scolaire une campagne de sensibilisation intitulée « Je choisis une école sans arme pour un futur sans blessure ».

Cette initiative, imaginée par les élèves, vise à promouvoir une culture du dialogue, de la prévention et du respect mutuel. Elle s'est traduite par l'organisation d'un concours académique invitant les collégiens et lycéens à produire des affiches et vidéos de sensibilisation contre les armes blanches et les rixes.

Pour renforcer cette campagne, plusieurs capsules vidéo de sensibilisation ont été produites par le service communication du rectorat.

Inspirées de situations concrètes, elles sensibilisent aux différentes formes de violences, encouragent la libération de la parole et rappellent les dispositifs d'écoute et d'accompagnement proposés par l'institution. Au-delà du concours, cette démarche fait des élèves de véritables acteurs de la prévention et de la promotion d'un climat scolaire serein.

FOCUS

DES PROJETS IMAGINÉS PAR LES ÉLÈVES, POUR LES ÉLÈVES

À l'écoute de leurs pairs, les élus du CAVL conçoivent et portent des projets répondant aux préoccupations des jeunes. Leur engagement contribue à améliorer le climat scolaire, le bien-être et la citoyenneté dans les établissements.

CHIFFRES CLÉS

62

projets portés par les CVC et les CVL soutenus par le Fonds de vie lycéenne (FVL).

45 330 €

attribués aux établissements pour soutenir les projets portés par les élèves dans les CVC et CVL.

1

concours académique inédit consacré à la prévention des violences et du port d'armes blanches.

32

élus siègent au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), représentant les 4 départements de l'académie.



Journée prévention sécurité et secourisme du CAVL au Lycée polyvalent Frédéric et Irène Joliot-Curie de Nanterre (92).





2

Accompagner

pour une école attentive
aux besoins de chacun

2.1 De la réforme de la formation initiale à la professionnalisation des acteurs de l'éducation

L'ESSENTIEL

Cette rentrée marque la mise en oeuvre de cette réforme, avec la Licence Professorat des Écoles (LPE). Côté formation continue, l'académie s'engage pour une formation de qualité avec des parcours innovants, une communauté académique consolidée et des temps forts de coopération. La réforme de la formation initiale, aux côtés de la formation continue, vise à professionnaliser les acteurs de l'éducation.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Mise en œuvre de la réforme de la formation initiale.
- Consolidation de la communauté M@gistère pour tous les formateurs, interdégré et intercatégorielle.
- Installation de rituels de fonctionnement : guichets ouverts, boîte à outils, agenda et ressources partagées.
- Journée académique des formateurs organisée à l'INSPE de Gennevilliers, avec Réseau Canopé.
- Parcours progressifs pour accompagner la prise de fonction, l'ingénierie, l'animation et les formations hybrides.

LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE : UN PARCOURS PROFESSIONNALISANT POUR LES ENSEIGNANTS ET LES CPE

Cette réforme concernera **576 étudiants de Licence Professorat des Écoles (LPE) et 657 élèves et fonctionnaires stagiaires de M2E dans le premier degré.**

Le nouveau parcours d'entrée dans les métiers de l'enseignement et de l'éducation repositionne les concours de recrutement au niveau bac+3 et instaure un parcours professionnalisant articulé entre une licence, un master M2E et une alternance renforcée.

L'objectif est d'attirer davantage de candidats, d'élever le niveau de formation et de mieux préparer l'entrée dans le métier. Ce séminaire, aboutissement des travaux engagés depuis septembre dernier entre le rectorat, les universités et l'INSPE, a également mis en avant les « Territoires apprenants ». Ces réseaux associent établissements scolaires, INSPÉ, inspecteurs, formateurs afin d'assurer un accompagnement progressif des futurs enseignants et conseillers.

Les formateurs académiques de la formation initiale, réunis en séminaire académique, joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre de cette réforme qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2026. Cette année, 130 enseignants dans l'académie qui seront formateurs académique de formation initiale, dont 46 nouvellement recrutés.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES FORMATEURS

En 2026-2027, l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) structure une offre de formation progressive afin **d'accompagner les formateurs tout au long de leur parcours professionnel.**

Les modules proposés couvrent la posture, la déontologie, les valeurs de la République, le numérique responsable et les outils institutionnels.

Ils permettent aussi de renforcer les compétences en ingénierie comme l'analyse des besoins, la scénarisation pédagogique, l'animation de groupes, la conception de

formations hybrides ou à distance et la construction de formations d'initiative locale. Cette architecture vise une montée en compétences graduée, depuis la prise de fonction jusqu'à des niveaux d'expertise reconnus. Elle contribue à améliorer durablement la qualité des dispositifs proposés aux personnels de l'académie, en articulant exigences institutionnelles, besoins du terrain et développement professionnel continu.

CONSOLIDER UNE COMMUNAUTÉ ACADÉMIQUE DES FORMATEURS ET FAIRE VIVRE DES TEMPS FORTS DE COOPÉRATION

Créée en décembre 2024, la communauté des formateurs constitue un espace collaboratif académique hébergé sur M@gistère. Elle **rassemble les formateurs de l'académie, tous degrés et toutes catégories confondus**, autour des gestes professionnels et des enjeux de la formation. Animée par l'EAFC avec la DRANE, la CARDIE, l'INSPE, des groupes académiques transversaux et Réseau Canopé, elle facilite l'accès aux parcours du programme annuel de formations, aux ressources

officielles, à l'agenda des événements, aux informations relatives aux certifications et aux interlocuteurs utiles. Sa consolidation rendra plus lisible l'offre académique et reliera encore plus les actrices et acteurs engagés sur les territoires.

La dynamique de communauté prend aussi appui sur des **temps forts** destinés à favoriser la rencontre, la coopération et l'analyse réflexive. La **Journée académique des formateurs 2026**, organisée en partenariat avec Réseau Canopé, portera sur la formatrice et le formateur face au changement. Prévue le 1^{er} octobre 2026 à l'INSPE de Gennevilliers, elle permettra d'interroger les transitions qui traversent les métiers de la formation, les nouveaux profils des usagers, les formats d'accompagnement dans la durée et les dilemmes professionnels rencontrés. Interventions, ateliers, analyse de pratiques et théâtre-forum doivent aider les participants à passer d'un questionnement individuel à des réponses collectives et transférables. Ce temps fort donnera lieu à des productions partagées, réinvestissables dans les collectifs de formation.



CHIFFRES CLÉS

35 824

enseignants dans le 1^{er} degré

43 137

enseignants dans le 2nd degré

1 638

enseignants stagiaires dans le 1^{er} degré

1 358

enseignants stagiaires dans le 2nd degré

130

enseignants recrutés formateurs académique de formation initiale dont 46 nouvellement recrutés

2.2 Égalité professionnelle et accompagnement des personnels : une politique RH renforcée

L'ESSENTIEL

L'académie renforce sa politique RH en promouvant l'égalité professionnelle, en simplifiant les démarches administratives grâce aux Essentiels de la DPE, et en protégeant ses agents via un service dédié à la protection fonctionnelle. Une approche globale pour accompagner les personnels et préparer les élections professionnelles 2026, tout en déployant un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Renforcement des actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Déploiement des *Essentiels de la DPE* pour simplifier les démarches administratives.
- Formation et information sur la protection fonctionnelle pour tous les agents.
- Préparation des élections professionnelles 2026.

UN PLAN D'ACTION ACADÉMIQUE POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

À la rentrée, l'académie de Versailles déploie son plan d'action pour l'égalité professionnelle, succédant au plan « II/Elle/On » et structuré en **sept axes stratégiques**. Un axe inédit est consacré à la santé des femmes au travail, avec une prévention adaptée aux spécificités des métiers à forte majorité féminine.

En parallèle, l'académie se dote d'un **comité de suivi piloté par le Recteur** et d'un **réseau de référents Égalité** dans chaque direction départementale. Chaque année, tous les personnels encadrants seront informés des objectifs du plan, afin que l'égalité professionnelle irrigue durablement les pratiques managériales, du recrutement à l'évaluation.

L'académie renforce également la **protection et la qualité de vie au travail** de ses personnels. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles s'intensifie : intégration de ce risque dans les documents uniques d'évaluation des risques professionnels, campagne d'information annuelle auprès de tous les personnels, et conception d'un **vademecum** sur les procédures de signalement à suivre.

LES ESSENTIELS DE LA DPE : UN REPÈRE ADMINISTRATIF AU SERVICE DES USAGERS

La Division des Personnels Enseignants (DPE) a conçu un **espace numérique centralisé** sur le portail Ariane pour faciliter les démarches administratives des enseignants, personnels d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale. Cet outil permet aux **stagiaires, titulaires et contractuels** d'accéder rapidement à toutes les informations et procédures les concernant.

Les personnels y trouvent des fiches pratiques adaptées à leur statut, couvrant les **aspects financiers, familiaux, professionnels et de santé**. Pour les stagiaires, l'accent est mis sur la **prise en charge financière** et l'installation numérique. Les titulaires bénéficient d'un accompagnement pour la **gestion de carrière**, la mobilité ou la retraite, tandis que les contractuels accèdent à des ressources spécifiques comme l'**application PLIAGE** ou l'évolution de leur rémunération.

L'espace propose également des guides pour les situations courantes, comme les déclarations de grossesse, les congés parentaux, les absences pour maladie ou garde d'enfant, ainsi que les démarches liées aux déplacements professionnels ou aux remboursements de frais. Les ressources incluent aussi des informations sur les droits, les aides financières, les congés de longue

durée et les aménagements de temps de travail pour raisons médicales.

En centralisant ces informations, la DPE permet aux personnels de gagner en **efficacité et en sérénité** dans la gestion de leur vie professionnelle, tout en garantissant un accès simplifié et sécurisé à l'ensemble des services administratifs.

LA PROTECTION FONCTIONNELLE, UN SERVICE DÉDIÉ POUR SOUTENIR ET PROTÉGER LES AGENTS

La protection fonctionnelle est une priorité. Un service dédié a été créé en septembre 2025 pour mieux accompagner et soutenir les personnels victimes d'atteintes à leur intégrité ou à leur réputation professionnelle. Dans les situations les plus graves, cette protection peut être accordée automatiquement, sans demande préalable de l'agent.

Les personnels de l'Éducation nationale qui adressent une demande de protection fonctionnelle au rectorat sont **systématiquement contactés**. Le service les accompagne, le cas échéant, dans les **procédures judiciaires** engagées contre les auteurs des attaques.

Pour 2026-2027, le service poursuit trois objectifs majeurs :

- mieux accompagner en développant des mesures alternatives à l'octroi des frais d'avocat
- poursuivre la formation et l'information sur la protection fonctionnelle auprès des agents
- réduire les délais de traitement des demandes



LES ESSENTIELS DE LA DPE

Votre repère administratif au quotidien

Retrouvez en quelques clics des **infos pratiques et des réponses sur vos démarches** (prise en charge, situation familiale, absences, carrière, mobilité, parcours professionnels, etc)



À QUI S'ADRESSE CET ESPACE ?

Enseignants, Personnels d'éducation (CPE) et Psychologues de l'Éducation nationale (Psy-EN)

Stagiaires, titulaires et contractuels

Découvrez sur Ariane l'espace mis à votre disposition par la division des personnels enseignants (DPE) pour vous accompagner dans vos démarches.



edurl.fr/h3W4dsIX

ÉDUCATION NATIONALE
Des femmes et des hommes qui changent la vie pour toute la vie

FOCUS

Les élections professionnelles 2026 se dérouleront du 3 au 10 décembre 2026.

Elles verront l'ensemble des instances de l'enseignement public et de l'enseignement privé renouvelées à compter du 1^{er} janvier 2027 pour une nouvelle mandature de 4 ans.

Pour l'Éducation nationale, depuis 2011, les électeurs votent par voie électronique.

Ainsi :

- pour l'enseignement public, 93 651 agents sont concernés par les différentes instances (CSA, CAPA, CCP)
- pour l'enseignement privé, 8948 enseignants sont appelés pour élire leurs représentants en CCMA ou CCMI.

2.3 DUO et résidences pédagogiques : des formations pour le premier degré

L'ESSENTIEL

Face aux enjeux identifiés par les évaluations nationales en français et en mathématiques, le dispositif DUO et les résidences pédagogiques proposent une approche innovante de la formation continue des professeurs des écoles, alliant collaboration, expertise disciplinaire et ancrage dans le quotidien des classes.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Déploiement des résidences pédagogiques.
- Poursuite de la démarche « Tous égaux au labo ».

DUO, UNE FORMATION COLLABORATIVE ET ANCRÉE DANS LE TERRAIN

Fondé sur le travail en binôme, le dispositif DUO permet aux enseignants de **renforcer leur expertise disciplinaire** tout en développant des **pratiques collaboratives**. Son originalité réside dans un parcours de 30 heures articulant formation collective, accompagnement individualisé, coaching pédagogique, apports didactiques, analyse de pratiques et expérimentation en classe.

Ancrée dans le quotidien des enseignants, cette formation de proximité s'inscrit dans la durée et favorise des évolutions durables des pratiques. En faisant de la classe le lieu privilégié du développement professionnel, DUO constitue un levier de transformation pédagogique au service de la réussite des élèves.

LES RÉSIDENCES PÉDAGOGIQUES, UNE FORMATION D'ÉQUIPE POUR UNE TRANSFORMATION COLLECTIVE

Avec l'acte II des plans de formation, les résidences pédagogiques marquent une évolution majeure de la formation continue des professeurs des écoles. Elles replacent l'École au cœur du développement professionnel en articulant apports scientifiques, observation, expérimentation et accompagnement de proximité.

Déployées sur le temps long ou de façon massée, elles favorisent la coopération entre enseignants, formateurs et équipes de circonscription afin de répondre aux besoins identifiés lors des évaluations d'écoles. Cette approche permet d'ancrer durablement les évolutions de pratiques communes, de renforcer les compétences professionnelles et de mieux accompagner le parcours d'apprentissage des élèves. En 2026-2027, **plus de 200 résidences pédagogiques** illustreront cette ambition renouvelée : **former autrement pour enseigner plus efficacement**.

« TOUS ÉGAUX AU LABO » : FAIRE DES SCIENCES UN LEVIER POUR L'ÉGALITÉ DÈS LA MATERNELLE

Le département des Hauts-de-Seine accompagne les équipes de maternelle dans une **démarche d'observation et d'évolution de leurs pratiques** pour favoriser un **accès équitable aux activités scientifiques** dès 3 ans. L'objectif est de permettre à chaque enfant de développer sa curiosité scientifique, **sans que les stéréotypes de genre n'influencent ses apprentissages**. En analysant l'utilisation des espaces dédiés aux sciences, les interactions avec les élèves et les modalités d'accompagnement, les enseignants identifient les freins invisibles à la participation des filles comme des garçons. De simples ajustements – organisation de l'espace, choix du matériel, posture et langage professionnels – permettent de créer un environnement plus inclusif. Cette démarche, fondée sur l'observation, le travail collectif et l'amélioration continue, contribue à renforcer la confiance de tous les élèves et à faire des sciences un véritable vecteur d'égalité des chances dès les premiers apprentissages.

CHIFFRES CLÉS

Plus de **200**
résidences pédagogiques
mises en œuvre en 2026-2027.

30
heures de formation par enseignant
dans le cadre de DUO.

100%
des écoles des Hauts-de-Seine
concernées par la démarche
"Tous égaux au labo".



2.4 La voie professionnelle, une voie d'avenir pour des jeunes acteurs de leur réussite

L'ESSENTIEL

Depuis 2019, la voie professionnelle se réinvente pour devenir un véritable moteur d'ambition et de réussite. Portée par un engouement renouvelé, elle regagne en attractivité auprès des élèves et des apprentis, et réaffirme en cette rentrée sa promesse : offrir à chaque jeune un accompagnement personnalisé qui transforme ses projets en passeport pour l'avenir.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Positionnement des épreuves écrites de terminales du baccalauréat professionnel mi-juin.
- Évolution du parcours personnalisé en terminale : deux semaines dédiées à l'accompagnement personnalisé pour l'insertion ou la poursuite d'études avant la clôture des vœux sur Parcoursup.
- Généralisation du dispositif proFAN.
- Les épreuves et examens se dérouleront désormais uniquement le matin.

PROFAN, L'APPORT DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION

Le dispositif proFAN est le fruit d'un travail de recherche rigoureux. Il permet d'**aborder avec des outils scientifiques les questions relatives à la pédagogie, au climat scolaire et à la dynamique de classe**. Sa généralisation contribue à la modernisation des pratiques d'enseignement et vise une plus grande acculturation de la communauté éducative aux enjeux actuels.

Pour porter cette transformation, les inspecteurs ainsi que les chefs d'établissement se mobilisent au plus près des territoires pour **ancrer durablement ces innovations dans le quotidien des classes**.

SÉCURISATION DES PARCOURS

Déployée depuis la rentrée 2023, la réforme des lycées professionnels vise à sécuriser les parcours des élèves, à lutter contre le décrochage scolaire et à favoriser une meilleure insertion professionnelle ou une poursuite d'études réussie.

En seconde, l'accent est mis sur la **consolidation du parcours** et l'aide au choix de spécialité.

En première et terminale, les **heures consacrées au soutien au parcours permettent d'approfondir le projet post-baccalauréat. Deux semaines sont spécifiquement dédiées au parcours personnalisé, avant la période des vœux Parcoursup**. L'organisation de ce dispositif est laissée à chaque établissement, offrant une flexibilité indispensable pour s'adapter aux réalités économiques et aux contraintes locales.

FOCUS

Le dispositif AvenirPro permet aux élèves d'appréhender le marché du travail avec les outils et services proposés par France Travail. En complément, AvenirPro+ prolonge cet accompagnement via un suivi personnalisé de quatre mois après le lycée, assurant une transition fluide vers le monde professionnel.

MAÎTRISE DE LA LANGUE ET DU RAISONNEMENT SCIENTIFIQUE

L'engagement de toutes les disciplines pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux et le développement du raisonnement scientifique constitue un enjeu majeur dans la sécurisation des parcours et l'insertion sociale.

Pour garantir une intégration durable de ces enjeux, les inspecteurs de l'Education nationale du second degré accompagnent les équipes pédagogiques dans l'ancrage des apprentissages dans des situations professionnelles réelles.

Cela permet de **développer de manière régulière et explicite des compétences essentielles** telles que la lecture, l'écriture, l'expression orale, le raisonnement, le calcul et la résolution de problèmes. Une attention particulière est accordée à la préparation des élèves aux exigences des examens, notamment en matière de maîtrise de la langue et de raisonnement scientifique.

CHIFFRES CLÉS

11

campus des métiers
et des qualifications régionaux.

134

spécialités de CAP.

93

spécialités de
baccalauréat professionnel.

156

établissements (lycées professionnels,
lycées polyvalents, établissements
régionaux d'enseignement adapté).



Participation des élèves de la voie professionnelle hôtellerie du Lycée Polyvalent René Auffray de Clichy (92) aux 100 ans de l'hôtel Lancaster.

2.5 Focus sur le concours

Ose la voie qui te ressemble !

L'ESSENTIEL

À l'occasion des 40 ans du Bac professionnel, l'académie a organisé un grand concours photo et vidéo à destination des élèves inscrits en voie professionnelle : dans les lycées professionnels et les lycées polyvalents de l'académie.

UN CONCOURS POUR METTRE EN AVANT LES TALENTS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le Bac professionnel célèbre ses quarante ans d'existence. Quarante années dédiées à la formation des jeunes et à leur insertion dans le monde du travail.

Cet événement est l'occasion de célébrer les parcours d'excellence des élèves, des

apprentis et de leurs enseignants, véritables ambassadeurs de la réussite.

C'est pourquoi, l'académie de Versailles a organisé un concours photo et vidéo intitulé " Ose la voie qui te ressemble ", afin de rendre les élèves de la voie professionnelle acteurs de leur propre image !



ACADÉMIE
DE VERSAILLES
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Affiche du concours *Ose la voie qui te ressemble !*

CATÉGORIE PHOTO

Prix Coup de cœur
Lycée l'Essouriau (Les Ulis)
Bac pro Agora



Premier Prix
Lycée Alexandre Denis (Cerny)
Bac pro Aéronautique



Prix Spécial CAP
Lycée Jean Moulin (Le Chesnay)
CAP Monteur en Installations
Sanitaires (Plomberie)

Prix Regard interne - 1^{er} Prix
Vote des personnels de l'académie
Lycée Alexandre Denis (Cerny)
Bac pro Conducteur transport routier
de marchandises



2^e Prix ex aequo Coup de cœur
Vote des personnels de l'académie
Lycée Jean Paul II (Sartrouville)
Bac pro Accompagnement, Soins et
Services à la Personne



2^e Prix ex aequo Coup de cœur
Vote des personnels de l'académie
Lycée Clément Ader (Athis-Mons)
Bac pro Métiers du pilotage
et de la maintenance
d'installations automatisées



CATÉGORIE VIDÉO

Premier Prix
Lycée Gaspard Monge
(Savigny-sur-Orge)
Bac pro Métiers de la gestion
administrative, du transport
et de la logistique



Prix Coup de cœur
EREA Jean Monnet (Garches)
Bac pro Réalisation de produits
imprimés et plurimédia



2.6 Vers une école toujours plus inclusive

L'ESSENTIEL

L'académie réaffirme l'ambition d'une école garantissant des parcours toujours plus inclusifs. Cette visée repose sur le juste équilibre entre compensation et accessibilité, le déploiement de nouveaux dispositifs, l'accueil des familles, la formation des personnels et la coopération avec le secteur médico-social.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Création de 82 nouveaux pôles d'appui à la scolarité, s'ajoutant 17 déjà existants.
- Déploiement de nouveaux dispositifs inclusifs pour répondre à des besoins émergents.
- Formations croisées entre l'éducation nationale et le secteur médico-social.
- Généralisation du Livret de Parcours Inclusif (LPI) comme outil unique de suivi des parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Dématérialisation du processus de délivrance des Attestations de compétences Professionnelles (ACP) pour les élèves en situation de handicap.
- Expérimentation de pôles ressources Ecole Inclusive en lycées professionnels.

LE DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ

82 pôles d'appui à la scolarité (PAS) viennent s'ajouter aux 17 déjà existants. Les PAS constituent un levier supplémentaire pour garantir la continuité des parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ils apportent des réponses coordonnées et adaptées aux besoins identifiés, renforcent l'accompagnement pédagogique et éducatif et soutiennent les équipes dans la mise en œuvre d'actions concertées.

Chaque PAS repose sur un binôme composé d'un enseignant coordonnateur et d'un éducateur spécialisé. Ce dernier peut intervenir directement auprès de l'élève en classe, avec l'accord des familles. Saisissable par les familles comme par les équipes des écoles et établissements, le PAS évalue les besoins puis mobilise des ressources de l'Education nationale et du secteur médico-social, facilitant ainsi l'accès aux apprentissages.

LE RENFORCEMENT DU MAILLAGE TERRITORIAL DES DISPOSITIFS INCLUSIFS

16 nouvelles Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) sont déployées dès la rentrée. Dans le cadre de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TND), en lien avec l'ARS et les organismes gestionnaires mandatés, 7 nouveaux dispositifs TND sont également implantés : unités d'enseignement autisme maternelle (UEMA), unités d'enseignement autisme élémentaire (UEEA), collège d'auto-régulation.

Ce maillage territorial se resserre d'année en année pour répondre à la diversité des besoins des élèves. Un nouveau poste de professeur ressource TND est également créé pour renforcer l'accompagnement.

DES ACCOMPAGNEMENTS ET DES FORMATIONS « ÉCOLE INCLUSIVE » AJUSTÉS AUX BESOINS DES ÉQUIPES

Une offre étoffée et diversifiée est proposée pour répondre aux besoins de tous les personnels. Parmi les actions phares :

- Formation des AESH plus accessibles et adaptées à leurs besoins.
- **Formations croisées** pour les **enseignants coordonnateurs de PAS** et les **éducateurs spécialisés en milieu scolaire**, avec un programme dense en académie et dans les DSDEN.

- **Formations sur l'accessibilité** à destination de tous les personnels.

Un accompagnement à la création d'un pôle ressources lycée inclusif est également proposé aux proviseurs de lycées. Cette démarche vise à mieux identifier les besoins des élèves dès leur arrivée dans l'établissement, à coordonner les actions en mobilisant des partenaires le cas échéant, à sécuriser les parcours des jeunes élèves, à renforcer le lien avec les familles, à soutenir les personnels dans la mise en œuvre de réponses adaptées et à identifier les axes de formation prioritaires pour les équipes.



© MEN / Laurent Villeret

2.7 Agir pour l'égalité filles-garçons

L'ESSENTIEL

L'académie renforce son engagement en faveur de l'égalité filles-garçons avec des actions concrètes : concours photos, formations des cadres, séminaires et intégration des enjeux d'égalité dans les maquettes de formation initiale.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Valorisation des parcours des filles et des garçons au travers d'un concours photos dans des filières de la voie professionnelle qui sont marquées par des déterminismes de genre.
- 2^e année de formation des cadres « Agir pour l'égalité filles-garçons en établissement ».
- Séminaire « lutte contre les VSS » à l'attention des personnels du premier degré.
- Structuration et extension des formations disciplinaires intégrant les questions d'égalité filles-garçons dans les apprentissages.
- Renforcement des enjeux d'égalité et de lutte contre les stéréotypes dans la maquette de formation initiale des futurs personnels pédagogiques.

L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES AU BÉNÉFICE D'UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ PLUS ANCRÉE

Pour la 2^e année consécutive, le CAVL a travaillé sur les questions d'égalité en lien avec les **Objectifs de Développement Durable (ODD)**. La thématique de l'égalité entre les sexes (ODD5) a réuni une vingtaine de lycées engagés sur les questions d'égalité et d'éducation au développement durable afin de réfléchir collectivement aux enjeux de santé et de bien-être (ODD3), de changement climatique (ODD13) et de ville durable (ODD11).

L'équipe d'élus a également œuvré, lors d'ateliers, à outiller concrètement les élèves participants afin qu'ils soient force de propositions et porteurs de projet au sein de leur propre établissement.

Cette dynamique inspirante a fait écho dans le département du Val-d'Oise où deux congrès ont réuni des collégiens des bassins d'Enghien-les-Bains et de Sarcelles autour des questions d'égalité.

RÉDUIRE LES DÉTERMINISMES DE GENRE TOUT AU LONG DES PARCOURS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

L'orientation et la composition des spécialités de la voie professionnelle révèlent des **déterminismes de genre** persistants : dans les parcours de la voie professionnelle de la fin du collège à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les filles sont sur-représentées dans les filières sanitaires et sociales, tandis que les garçons le sont dans les filières électricité ou électronique.

Face à ces constats, le corps d'inspection et les chefs d'établissement se mobilisent à travers des temps d'accompagnement pour les équipes pédagogiques et dans le pilotage des filières.

L'académie organise par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, un concours photos sur les spécificités de la voie professionnelle. Cette année, un focus est mis sur la valorisation de parcours de filles et de garçons dans des filières de la voie professionnelle marquées par des déterminismes de genre.

DONNER LES CLEFS DE RÉUSSITE POUR UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE DE TERRAIN

L'année 2026-2027 marque une nouvelle étape dans la structuration et l'approfondissement de la politique académique de formation en faveur de l'égalité filles-garçons.

Plusieurs leviers sont activés simultanément pour renforcer les pratiques professionnelles et ancrer cet enjeu dans les contenus pédagogiques et le pilotage d'établissement. En effet, en plus des formations égalité filles-garçons « transversales », ce sont 14 disciplines qui proposent désormais des formations en lien avec l'égalité de genre. Aussi, **les personnels de direction sont sensibilisés et formés dans le cadre de la déclinaison du plan national « agir pour l'égalité filles-garçons en établissement »**. Enfin, la formation des enseignants de mathématiques est poursuivie cette année dans le cadre du plan filles et maths.

Une attention particulière est portée à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) en établissement et en milieu professionnel, avec la mobilisation du corps d'inspection, des chefs d'établissement et des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques.

FOCUS

Après une conférence dédiée à « la construction des masculinités à l'Ecole », en 2025, les référents égalité filles-garçons en établissement se réuniront en séminaire annuel autour des questions de santé au prisme de l'égalité de genre. L'objectif est de travailler les représentations stéréotypées au regard des enjeux d'éducation et de prévention en matière de santé et de bien-être.

CHIFFRES CLÉS

153

établissements scolaires ayant obtenu le label Egalité filles-garçons.

Plus de **1 860**

personnels formés à l'égalité dans le cadre de la formation continue (formation transversale).



Formation égalité filles-garçons.

2.8 CASNAV : garantir l'inclusion et la réussite des élèves allophones et itinérants

L'ESSENTIEL

Le CASNAV, pôle d'expertise pour la scolarisation des élèves allophones et des familles itinérantes, garantit le droit à l'éducation et construit une intégration réussie dans le système scolaire français.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Mise en place d'un parcours M@gistère à destination des professeurs pour prévenir l'illettrisme dans le second degré.
- Création d'un partenariat entre le CASNAV et le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire pour favoriser l'orientation des élèves dans l'enseignement agricole.
- Lancement d'un nouveau projet FSE+ (Fonds Social Européen) 2026-2027 « Sport, culture et apprentissage pour sécuriser l'accrochage » cofinancé par l'Union européenne, la Région Île-de-France et la région académique.

UN PARCOURS M@GISTÈRE POUR PRÉVENIR L'ILLETTRISME

En France, 3,7 millions d'adultes sont concernés par l'illettrisme. 11% des jeunes ont des difficultés avec les compétences de base : lire, écrire, compter, utiliser le numérique. Conscient de ces enjeux, le CASNAV s'engage activement dans la prévention de l'illettrisme pour ses publics scolaires les plus fragiles.

A la rentrée 2026, les professeurs du second degré pourront accéder à un parcours M@gistère proposant **des ressources pour répondre aux besoins en lecture et en écriture des élèves allophones non scolarisés antérieurement, francophones au parcours scolaire discontinu, ou issus de familles itinérantes.**

Dans cette perspective, le parcours mettra à disposition des enseignants des repères pédagogiques et didactiques ainsi que des activités de consolidation immédiatement exploitables en classe.

DÉCOUVRIR LES MÉTIERS DE LA TERRE ET DU VIVANT POUR ENRICHIR LES PARCOURS D'ORIENTATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES

Dans le cadre du partenariat entre l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, l'académie a conduit une **expérimentation destinée aux élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) scolarisés en UPE2A et UPE2A-NSA dans le Val-d'Oise.**

Menée au cours de l'année scolaire 2025-2026 avec les collèges Jean-Moulin de Sannois, et Jean-Zay de Saint-Gratien, ainsi qu'avec le lycée professionnel Ferdinand-Buisson d'Ermont et le lycée agricole de Sannois, cette expérimentation avait pour objectif de faire découvrir les métiers et les formations de l'enseignement agricole afin de diversifier et d'enrichir les parcours d'orientation des élèves allophones.

Les élèves ont ainsi participé au forum #TerreMaVie, découvert le lycée agricole de Sannois et, pour certains, effectué des mini-stages d'immersion qui ont conduit plusieurs élèves à confirmer leur projet d'intégrer une formation de l'enseignement agricole à la rentrée 2026.

Au regard de ce premier bilan positif, **l'expérimentation sera élargie dès l'année scolaire 2026-2027 à de nouveaux établissements** situés dans les communes voisines de Sannois, afin de permettre à davantage d'élèves allophones de bénéficier de cette découverte des métiers et des formations du vivant.

LE PROJET FSE+ 2026-2027, UN LEVIER POUR L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE DES LYCÉENS ALLOPHONES

Dans la continuité des missions du CASNAV, le projet FSE+ vise l'acquisition des compétences linguistiques et culturelles nécessaires à une intégration durable dans le système éducatif français. Cofinancé par l'Union européenne et

la Région Île-de-France, le programme 2026-2027 « Sport, culture et apprentissage pour sécuriser l'accrochage » propose 300 heures annuelles d'enseignements complémentaires favorisant l'inclusion, l'ouverture culturelle et l'insertion.

Déployé dans 14 lycées de l'académie, il lutte efficacement contre le décrochage : 86% des élèves rejoignent un cursus ordinaire et près de 60% obtiennent une certification.

Les actions culturelles et sportives, intégrées aux apprentissages, développent les compétences langagières, l'autonomie, la coopération et l'adhésion aux valeurs républicaines. Le CASNAV accompagne les équipes dans la conception de ces actions. Le projet FSE+ incarne ainsi une école inclusive et ambitieuse.



2.9 Une académie ouverte sur le monde

L'ESSENTIEL

L'ouverture sur le monde des écoles et des établissements scolaires est un marqueur fort de la politique éducative de l'académie. La mobilité se trouve au cœur de cette ambition. Elle est pensée comme une véritable modalité d'apprentissage, au service de la réussite de tous les élèves et du développement de leurs compétences. Elle est également un levier de formation ambitieux pour les personnels.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Lancement d'une plateforme nationale permettant de déclarer les mobilités individuelles et collectives, entrantes et sortantes, pour les élèves et les personnels du second degré.
- Priorité forte donnée à la mobilité européenne des élèves grâce, notamment, aux dispositifs et programmes de l'OFAJ, de ProTandem et d'Erasmus+.
- Formations repensées au plus près des besoins des personnels et des enjeux de l'ouverture européenne et internationale.
- Valorisation renforcée des projets d'ouverture européenne et internationale.

LA MOBILITÉ COLLECTIVE DES ÉLÈVES

Les deux accréditations académiques Erasmus+ permettront, dès la rentrée 2026, la **mise en place de mobilités collectives d'élèves du second degré**.

Une attention particulière sera portée aux publics les plus éloignés de la mobilité, notamment les collèves en progrès identifiés dans les quatre départements de l'académie.

Les porteurs de projets seront encouragés à utiliser des plateformes en ligne comme *eTwinning* pour mener des projets hybrides, qui conjuguent mobilités physiques et activités collaboratives menées à distance, de nature à renforcer et pérenniser les partenariats entre établissements. Les mobilités seront organisées, dans la mesure du possible, sur un principe de réciprocité, afin de favoriser le partage et les échanges.

LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE DES ÉLÈVES

Des **mobilités individuelles de longue** durée, reconnues et valorisées pour le baccalauréat, seront proposées aux élèves des établissements membres des consortia académiques Erasmus+.

Dans la voie professionnelle, il s'agira de **périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ouvrant droit à l'Unité facultative de mobilité (UFM)**. Dans la voie générale et technologique, des mobilités individuelles de 4 semaines sur le temps scolaire, organisées en fin de seconde ou en classe de première, permettront aux élèves concernés de bénéficier de la **mention « mobilité européenne et internationale »** sur leur diplôme du baccalauréat.

LA MOBILITÉ EUROPÉENNE DES PERSONNELS

Les mobilités entrantes et sortantes de personnels concourent à la valorisation de notre académie et à la montée en compétences de nos enseignants et de nos personnels d'encadrement. Ainsi, chaque année, des mobilités Erasmus+ sont organisées autour de différentes thématiques (climat scolaire, éducation au développement durable (EDD), langues vivantes, numérique éducatif...).

L'accueil de nombreuses délégations étrangères, à la demande des Ministères, de France Education international ou de nos partenaires institutionnels étrangers, permet la découverte d'autres systèmes éducatifs

européens, ainsi que les échanges de bonnes pratiques et facilite la mise en place de partenariats durables entre établissements scolaires.

FOCUS

OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE ET ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

L'académie renforce son offre scolaire internationale sur l'ensemble du territoire : 15 nouvelles sections européennes, notamment dans la voie professionnelle, seront ouvertes à la rentrée, portant ainsi le nombre de sections à 390.

L'académie compte par ailleurs également 106 sections internationales en 16 langues (allemand, anglais américain et britannique, arabe, chinois, coréen, danois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe et suédois) et 17 sections binationales de lycée en franco-allemand, franco-espagnol et franco-italien.

L'académie poursuit par ailleurs son engagement pour l'enseignement de l'ukrainien.

CHIFFRES CLÉS

121

écoles et établissements labellisés Euroscol à la rentrée scolaire 2026.

106

sections internationales, en 16 langues vivantes.

390

sections européennes et de langues orientales, dont 114 dans la voie professionnelle.

410

postes ouverts aux assistants de langues vivantes étrangères.

244

établissements membres des deux consortia académiques Erasmus+ (secteur scolaire et secteur enseignement et formation professionnels)



Journée découverte franco-allemande organisée par l'OFAJ, les élèves de la section Abibac du lycée Nikola Tesla de Dourdan (91) ont eu l'occasion d'échanger avec le ministre.





3 Protéger
pour construire un
climat scolaire apaisé

3.1 Prévention, harcèlement, gestion des crises : le CAAEE-EMS agit pour les écoles et établissements

L'ESSENTIEL

Agir pour un climat scolaire serein, c'est créer les conditions de la réussite, du bien-être et de la sécurité des élèves comme des personnels. Afin de prévenir la violence et accompagner les écoles et les établissements, l'académie déploie un plan structuré dans lequel le centre académique d'aide aux écoles et établissements - équipes mobiles de sécurité (CAAEE-EMS) joue un rôle essentiel.

Le CAAEE-EMS agit autour de trois axes : prévenir, intervenir, innover. Il suit de près tous les événements impactant les communautés scolaires et propose des réponses rapides et personnalisées. Son action vise un objectif simple : garantir à chaque élève et chaque personnel un cadre d'apprentissage apaisé et protecteur.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Mise en place d'un nouveau questionnaire en novembre sur les VSS, en parallèle de celui contre le harcèlement.
- Poursuite du plan de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, déployé auprès des personnels.
- Séminaire académique avec les directeurs d'écoles sur la thématique « prévenir et lutter contre les VSS, entre adultes et sur élèves ».
- Nouvelle formation « Outiller le pôle ressource à l'accompagnement de l'élève auteur d'intimidation, tout au long du traitement de la situation de harcèlement/intimidation ».

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

Depuis la rentrée 2024, un **plan académique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux enfants** est mis en œuvre.

Construites par un groupe dédié et animées par le CAAEE-EMS ainsi qu'une dizaine de formateurs associés, ces formations ont représenté **35 journées complètes** sur l'ensemble de l'académie et continuent de se déployer.

Elles sont adressées à **divers publics** : inspecteurs de l'Éducation nationale, conseillers pédagogiques de circonscription, directeurs d'écoles, personnels de direction, enseignants, conseillers principaux d'éducation, psychologues du premier degré.

Chaque formation est adaptée pour permettre de **comprendre le phénomène des violences sexistes et sexuelles faites aux**

enfants en vue de le repérer, le traiter et le relayer le plus efficacement possible. L'accueil de la parole des victimes est aussi abordé et des outils de prévention sont présentés et transmis.

LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

L'académie poursuit son engagement dans la lutte contre le harcèlement scolaire en renforçant la prévention, le repérage et la prise en charge des situations. Elle invite les écoles et les établissements à continuer à **sensibiliser l'ensemble des personnels afin d'ancrer une culture commune de vigilance, permettant à chacun de mieux repérer et alerter pour contribuer efficacement au traitement des situations de harcèlement ou d'intimidation.**

L'académie encourage l'ensemble des membres des communautés éducatives à approfondir leur **engagement dans le programme PHARe**, notamment à travers

le développement des ateliers parents et la **mobilisation des parents ambassadeurs « Non Au Harcèlement »**, acteurs essentiels de la prévention et du dialogue avec les familles.

L'académie poursuit une action forte pour que chaque personnel, quel que soit son métier, soit capable de repérer, prévenir et agir face aux situations de harcèlement scolaire.

FORMATION PRÉVENTION ET GESTION DES CRISES

En un an, le CAAEE-EMS a organisé neuf stages de prévention et de gestion des crises, seul ou

en partenariat avec la Gendarmerie national, au bénéfice de **175 directrices et directeurs d'école et de 115 chefs d'établissement, chefs d'établissement adjoint et IEN.**

Plusieurs temps forts sont prévus en 2026-2027 pour renforcer les liens avec nos partenaires institutionnels. L'équipe de formateurs s'agrandit pour permettre de former encore davantage de personnels.

Deux nouveaux formats pour la formation prévention et gestion des crises seront proposés à partir de cette année : un **stage de 2 jours à destination des personnels de direction et IEN** sans nuitée la construction d'une **formation académique de niveau 2.**



Affiche lauréate académique NaH, École élémentaire Malmédonne à Maurepas (78).

CHIFFRES CLÉS

5 800

personnels engagés en équipes ressources dans la lutte contre le harcèlement.

Plus de **900**

coordonnateurs harcèlement, en circonscription et en établissement.

11 110

élèves ambassadeurs harcèlement.

432

parents ambassadeurs, pour renforcer le lien école-familles dans la prévention du harcèlement.

3.2 SDSA et cybersécurité : protéger, sensibiliser et agir pour un numérique sécurisé

L'ESSENTIEL

L'académie de Versailles renforce sa politique de cybersécurité et structure son action via le Service de Défense et de Sécurité Académique (SDSA).

Face à la multiplication des cybermenaces, elle déploie des outils, des formations et une veille active pour garantir la continuité du service public d'éducation, protéger les données et préserver la confiance des usagers.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Playlist de vidéos de sensibilisation accessible pour adopter les bons réflexes face aux cybermenaces.
- Mallette cybersécurité actualisée intégrant les nouvelles menaces, mobilisable toute l'année.
- Campagne de renouvellement des mots de passe pour tous les personnels, engagée fin juin 2026.
- Renforcement du rôle du SDSA pour coordonner la sécurité et la défense au niveau académique.

LE SDSA : UN ACTEUR CLÉ POUR LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE AU SEIN DE L'ACADÉMIE

Le décret n°2025-75 du 29 janvier 2025 institue dans chaque rectorat un Service de défense et de sécurité académique (SDSA), sous l'autorité du Recteur.

Le SDSA est compétent au niveau académique pour toutes les questions de défense et de sécurité liées à l'éducation.

Il s'organise autour de plusieurs pôles : veille et alerte, lutte contre les atteintes aux valeurs de la République, gestion de crise et formation, sécurisation des établissements (PPMS) ; sécurité numérique ; protection du secret de la défense nationale.

Il coordonne également l'action des correspondants SDSA au sein des DSDEN.

Le SDSA est le correspondant privilégié du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (HFDS) et du Service de Défense et de Sécurité (SDS).

Le directeur de cabinet du Recteur le pilote par délégation, il est un interlocuteur privilégié du HFDS et du SDS, il lui transmet un rapport annuel.

LA CYBERSÉCURITÉ : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

La sécurité numérique repose sur une mobilisation collective associant les services académiques, les établissements scolaires, les collectivités territoriales et l'ensemble des usagers du service public d'éducation.

Cette démarche s'inscrit dans la **doctrine technique du numérique pour l'éducation**, qui définit un cadre commun pour la sécurité, l'interopérabilité et la protection des données des services numériques éducatifs. Elle rappelle notamment que les infrastructures numériques des établissements sont développées et exploitées en partenariat avec les collectivités territoriales afin de garantir un niveau de sécurité cohérent sur l'ensemble du territoire. Pour atteindre cet objectif, une politique de la sécurité des systèmes d'information (PSSI) est mise en œuvre à travers une co-gouvernance entre l'académie et les différentes collectivités territoriales.

SENSIBILISER, ÉDUCER, FORMER À LA CYBERSÉCURITÉ

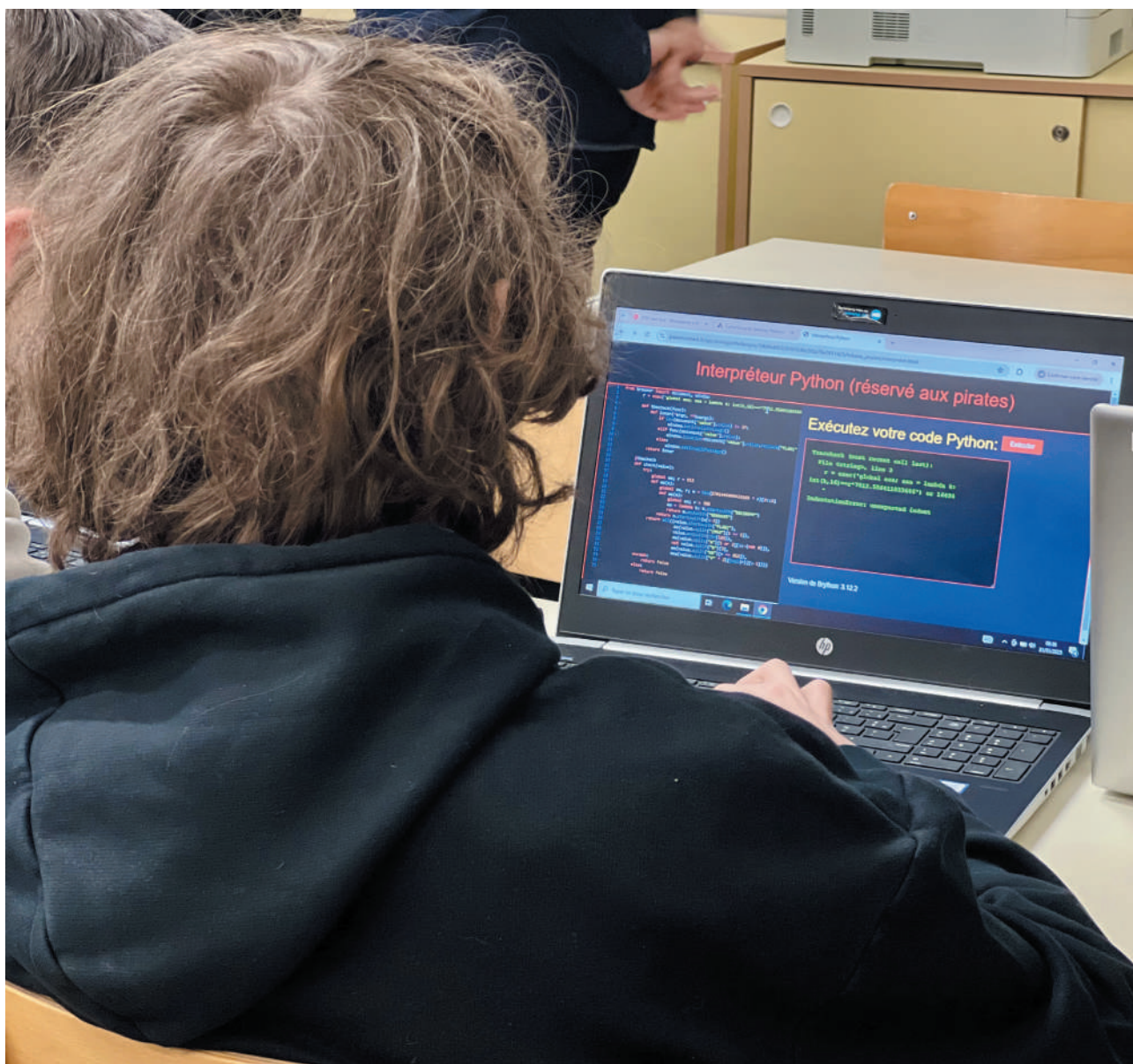
Pour acculturer les personnels administratifs ou enseignants aux problématiques de la cybersécurité, l'espace **SSI (Sécurité des Systèmes d'Information)** disponible sur ARIANE, l'intranet académique évolue. Ce portail centralise, entre autres :

- les consignes et politiques de sécurité ;
- les procédures de signalement d'incident ;
- les informations relatives à l'état de la menace cyber ;
- les ressources de sensibilisation et de formation ;
- l'actualité de la cybersécurité académique.

FOCUS

NOUVEAUTÉ : UNE PLAYLIST DE VIDÉOS DE SENSIBILISATION

est désormais accessible directement depuis la page d'accueil du portail SSI d'ARIANE. Ces formats courts permettent de découvrir ou de réviser les bons réflexes face aux principales menaces : hameçonnage, mots de passe, protection des données, usages mobiles ou télétravail.



3. Protéger pour faire réussir : internats, climat scolaire et alliances éducatives

L'ESSENTIEL

La protection des élèves et des personnels repose sur une ambition commune : créer des cadres de vie et d'apprentissage sûrs, exigeants et bienveillants. Internats, climat scolaire, justice restaurative et dialogue avec les familles composent trois leviers complémentaires pour prévenir les ruptures, apaiser les tensions et sécuriser les parcours.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- 7 internats d'excellence relabellisés.
- 2 questionnaires annuels pour protéger les élèves internes des Violences sexistes et sexuelles (VSS).
- Mise en place d'un questionnaire local pour évaluer le climat scolaire et mieux le piloter.

NOUVELLES ALLIANCES ÉDUCATIVES AVEC LES FAMILLES : L'ACADÉMIE S'ENGAGE

Les « alliances éducatives » entre les différents membres de la communauté éducative créent une **cohérence dans tous les apprentissages**, chacun apportant ses compétences propres.

Comme l'a rappelé le Ministre de l'Éducation nationale, l'éducation du respect, des limites et de la responsabilité prend racine à la maison et se construit dans la constance des parents. Cette alliance entre école et famille est essentielle : si un pilier se fissure, tout l'équilibre vacille.

L'académie s'engage avec les familles notamment dans les **Cités éducatives**. Ces dernières deviennent des **laboratoires innovants qui s'appuient sur la persévérance scolaire, la co-éducation et la dynamique partenariale**. Elles poursuivent les objectifs de promouvoir la continuité éducative, favoriser la réussite de tous les élèves et ouvrir le champ des possibles sur l'ensemble des territoires de l'académie.

INTERNATS : UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA RÉUSSITE ET LA PROTECTION DES ÉLÈVES

L'académie fait des internats, et en particulier ses 7 internats d'excellence, un **levier fort de réussite, d'égalité des chances**

et d'épanouissement. Véritables lieux de vie, ils offrent à des collégiens et lycéens motivés des conditions de travail optimales et un projet éducatif renforcé, au service de l'ambition scolaire et du développement personnel.

Dans la perspective de la relabellisation des internats d'excellence, l'académie entend consolider la qualité de l'accueil, l'accompagnement des élèves et l'articulation avec les familles et les équipes éducatives.

Cette exigence s'accompagne d'une **vigilance accrue face aux situations de violences, grâce au déploiement de l'enquête « Brisons le silence, agissons ensemble »**, qui vise à recueillir la parole des élèves et à renforcer leur protection au sein des internats.

AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE : PRÉVENIR, RÉPARER, FAIRE GRANDIR

L'académie fait du **climat scolaire une priorité, en articulant prévention, exigence et bienveillance**. La **justice restaurative** y occupe une place centrale : elle permet de réparer les liens, de responsabiliser les élèves et de restaurer un cadre collectif apaisé, au service des apprentissages et du vivre-ensemble.

Cette dynamique s'appuie également sur un **nouveau questionnaire national** qui permet à chaque établissement qui le souhaite d'objectiver les situations vécues par les

élèves et renforcer le repérage des violences, du harcèlement et des atteintes au climat scolaire. En donnant davantage de place à la parole des élèves et à l'analyse partagée des besoins, l'institution se dote d'un outil d'action et de pilotage plus fin, au plus près des réalités du terrain.

L'objectif est clair : créer des établissements plus sûrs, plus attentifs et plus justes, où chaque élève peut apprendre sereinement et trouver sa place.

FOCUS

Le climat scolaire repose aussi sur des réponses réparatrices.

La justice restaurative aide à apaiser les tensions, tandis qu'un nouveau questionnaire national permet de mieux repérer les situations de violence et d'agir plus vite.

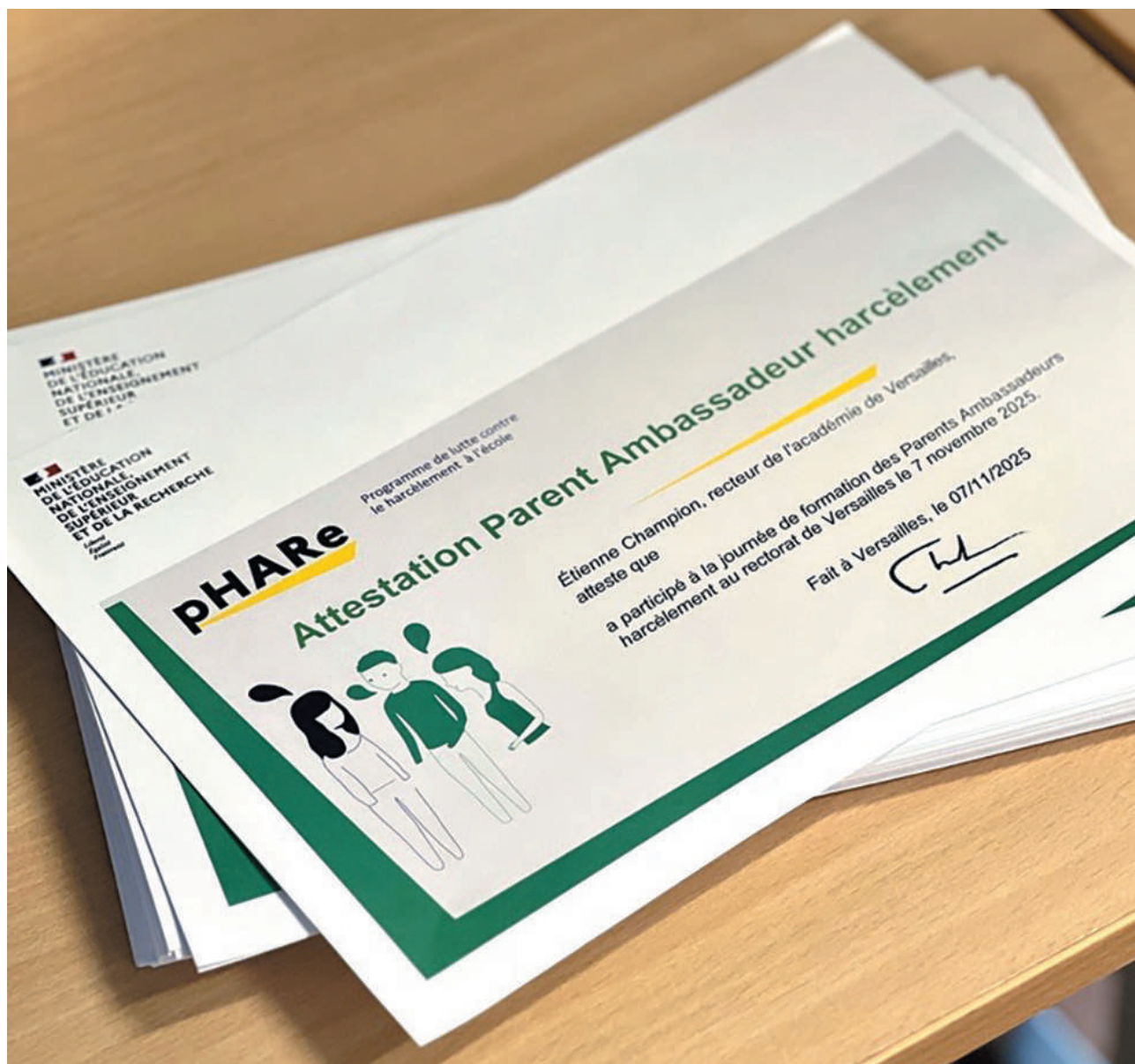
CHIFFRES CLÉS

7

internats d'excellence.

36

cités éducatives.



Remise des attestations Parents ambassadeurs contre le harcèlement.

3.4 Faire vivre la laïcité : un cadre protecteur pour tous

L'ESSENTIEL

Outre la transmission des connaissances, l'école a pour mission de transmettre aux élèves les valeurs de la République, dont le respect de l'égalité digne des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Ainsi, la laïcité, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, et la formation des personnels sont au cœur de cette ambition.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Relance du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.
- Déploiement du plan de formation à la laïcité et aux valeurs de la République.
- Faire vivre les valeurs de la République, conforter le principe de laïcité.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

La politique de prévention du racisme et de l'antisémitisme repose d'une part, sur la **formation solide et étayée des personnels de l'Éducation nationale** et d'autre part, sur son **inscription dans les enseignements**. Un **nouveau plan national de formation** dédié aux formateurs est initié à la rentrée. Son objectif est de permettre à chacun de comprendre, d'analyser, de répondre et de prévenir les actes racistes et antisémites qui peuvent se produire à l'école.

Cette action nationale est articulée avec le **nouveau parcours de formation académique « Prévenir le racisme et l'antisémitisme en établissement et dans les classes »** destiné aux enseignants et personnels de direction et mené en partenariat avec plusieurs institutions.

Ce parcours permet aux participants d'une part de **consolider leurs connaissances** par des apports scientifiques et d'autre part d'**appréhender les leviers pédagogiques** développés via la pédagogie de projet, le détour par le sensible et la pratique artistique.

RENFORCER LA FORMATION À LA LAÏCITÉ ET AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

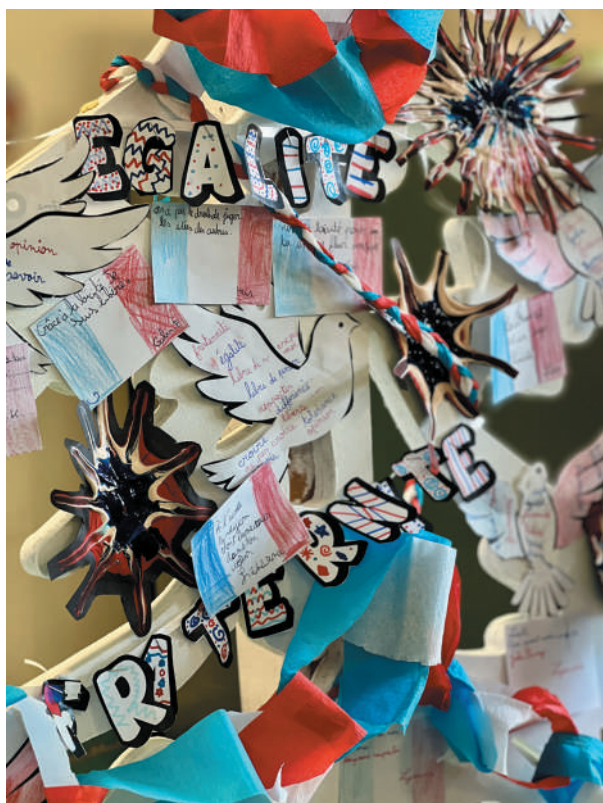
La formation des Assistants d'éducation (AED) constitue un **enjeu majeur dans la prévention des atteintes aux valeurs de la République**. Dans le dialogue constant qu'ils entretiennent avec les élèves, les assistants d'éducation participent à la bonne compréhension du cadre réglementaire de la laïcité. Dès le premier trimestre, à l'échelle des bassins, **tous les AED seront formés à la laïcité et aux valeurs de la République**.

En parallèle, les formations en établissement se poursuivent avec un **objectif de 150 établissements formés pour l'année 2026-2027**. L'objectif de ces formations est de réaffirmer avec force les principes et valeurs de respect de la dignité humaine et le droit à la protection face à toutes les formes de violence et de discrimination qui fondent notre société. Cela se fait aussi en veillant à lutter contre toutes les formes de pression qui pourraient s'exercer envers les élèves ou les personnels.

FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE, CONFORTER LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ

L'équipe académique Valeurs de la République vient en appui des personnels et des établissements pour d'une part, **accompagner la mise en œuvre d'actions permettant d'incarner les valeurs de la République** et d'autre part, **apporter son soutien en cas d'atteintes au principe de laïcité et de mise en cause des valeurs républicaines**. Dans une logique de prévention ou pour traiter des situations avérées, l'équipe académique Valeurs de la République met son expertise au service des directeurs d'école, chefs d'établissement et personnels de l'Education nationale afin que le cadre protecteur et émancipateur du principe de laïcité soit connu et reconnu de toutes et de tous.

La rentrée constitue aussi un temps fort pour rappeler aux parents d'élèves le principe protecteur qu'est celui de la laïcité à l'école. Un flyer destiné aux parents est disponible sur le site Eduscol.



Arbre de la laïcité réalisé par les élèves de l'école Satory de Versailles (78).

FOCUS

L'ÉGALITÉ, ÇA COMMENCE ENTRE NOUS À L'ÉCOLE

Cette année, le projet dans le cadre de la journée de la Laïcité est intitulé « L'égalité, ça commence entre nous à l'école ». A travers des activités, des débats, des lectures et des projets coopératifs, les élèves réfléchiront à l'égalité filles-garçons, à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, à l'inclusion, aux droits et devoirs de chacun et au respect de la dignité. Un projet pour apprendre à mieux vivre ensemble et former des citoyens responsables.

La laïcité à l'école un principe protecteur



3.5 Transmettre la mémoire et construire la citoyenneté

L'ESSENTIEL

L'École a un rôle essentiel à jouer dans la transmission de l'histoire, de la mémoire et des valeurs démocratiques auprès des jeunes. Elle prépare chacun à sa vie de citoyen. Les actions éducatives menées autour de ces thèmes s'appuient sur des temps forts, comme les commémorations et les concours.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Mise en œuvre d'une cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre dans chaque école et chaque établissement, dans la semaine du 11 novembre.
- Nouveaux thèmes pour le Concours national de la Résistance et de la Déportation (« Les étrangers dans la Résistance (1940-1945) »), la Flamme de l'égalité (« Femmes en esclavage ») et Bulles de Mémoire (« À feu et à flot : la mer dans les guerres contemporaines » en lien avec les 400 ans de la Marine).
- Trois parcours de formation ouverts aux équipes enseignantes, éducatives et de direction : « Éduquer et former les élèves aux lieux de mémoire », « Engager les élèves dans un projet mémoriel et civique » et « Prévenir le racisme et l'antisémitisme en classe et dans les établissements ».

COMMÉMORATION DES 20 ANS DE L'ENTRÉE AU PANTHÉON DES JUSTES PARMI LES NATIONS DE FRANCE

Plusieurs projets seront menés dans l'académie en 2026-2027 **autour de l'entrée au Panthéon des Justes**, dont nous commémorerons les 20 ans. La comédienne et metteuse en scène Maud Landau accompagnera notamment **une classe de lycée de l'académie dans l'adaptation théâtrale de témoignages de Justes croisés avec la biographie de Simone Veil** qui avait prononcé un très beau discours à cette occasion. Les élèves engagés dans le projet feront **un voyage d'études à Auschwitz-Birkenau, accompagnés par les formateurs du Mémorial de la Shoah**.

UNE NOUVELLE FORMATION SUR L'HISTOIRE ET LES MÉMOIRES DE L'ESCLAVAGE

Une nouvelle formation est proposée à tous les enseignants du second degré, pour aborder l'histoire, les mémoires et les héritages de l'esclavage, en partenariat avec le Château de Versailles et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage (FME).

Des apports scientifiques permettront aux stagiaires de renforcer leurs connaissances disciplinaires, grâce à l'intervention de chercheuses et de chercheurs spécialistes. Ce temps de travail sera également l'occasion de mener ensemble une réflexion sur les enjeux mémoriels liés à cette histoire.

Enfin, des pistes didactiques seront partagées pour concevoir des séquences pédagogiques et des projets interdisciplinaires pouvant s'inscrire dans une démarche d'éducation artistique et culturelle. Des ressources pour engager les élèves dans le concours de la **Flamme de l'égalité** seront présentées.



CHÂTEAU DE VERSAILLES

« FAIRE VIVRE LA CITOYENNETÉ PAR LES PASSEPORTS »

L'année de 4^e est celle des passeports Educfi et Educdroit.

Une nouvelle formation est proposée aux équipes enseignantes et aux personnels de direction pour enrichir le parcours citoyen des élèves et les préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Un webinaire sera l'occasion de présenter les deux passeports proposés aux élèves de 4^e – **Educdroit sur l'éducation au droit et Educfi sur l'éducation économique, budgétaire et financière. Ce premier temps sera également consacré au concours « Découvrons notre Constitution »** qui permet aux élèves d'appréhender les grands principes et les institutions démocratiques sur lesquels est fondée notre République.

Un second temps de travail en présentiel sera ensuite dédié à la mise en œuvre de ces projets d'éducation à la citoyenneté dans les classes. Plusieurs partenaires comme les centres départementaux d'accès au droit (CDAD) et l'association « Parlons démocratie » viendront présenter leurs démarches.

FOCUS

LA CÉRÉMONIE ACADÉMIQUE DE REMISE DES PRIX DE LA FLAMME DE L'ÉGALITÉ

Le 19 mai 2026 s'est tenue la cérémonie académique de remise des prix du concours La Flamme de l'égalité, en présence des élèves lauréats.

FOCUS

LA CÉRÉMONIE DE RESTITUTION DE L'APPEL À PROJETS « J'EN FAIS MON AFFAIRE ! »

La cérémonie de restitution de cet appel à projets consacré à l'affaire Dreyfus a eu lieu le 5 juin 2025 : un temps fort qui a mis à l'honneur l'engagement des élèves de l'académie, en présence de Vincent Duclert, Philippe Oriol et Anne-Cécile Levy-Ouazana, arrière-petite fille du capitaine Dreyfus.

CHIFFRES CLÉS

Près de **1 200**
personnels de l'académie – enseignants
et personnels de direction –
se sont formés dans le cadre du plan
de formation « questions à enjeux
mémoires et civiques ».

2 300
élèves ont participé au CNRD sur la
thématique « La fin de la Shoah et
de l'univers concentrationnaire nazi.
Survivre, témoigner, juger (1944-1948) ».

25
établissements – écoles, collèges
et lycées – ont participé au concours
de la Flamme de l'égalité.

Près de **850**
élèves du premier et du second degré
ont participé aux appels à projets
portant sur les entrées au Panthéon de
Robert Badinter et de Marc Bloch.

Plus de **15**
établissements – écoles, collèges et
lycées – ont participé à l'appel à projets
« J'en fais mon affaire ! » autour de
l'affaire Dreyfus.

FOCUS

L'année 2026-2027 sera marquée par la mise en œuvre d'une cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre dans chaque école et chaque établissement, dans la semaine du 11 novembre.

3.6 Agir pour le sport et la santé

L'ESSENTIEL

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- S'engager dans les différents niveaux du label Génération 2030.
- Développer des leviers pour pratiquer et entretenir la dynamique du label Génération 2030 au travers des événements sportifs et temps forts du label.

GÉNÉRATION 2030, UN RÉFÉRENTIEL POUR UNE PRATIQUE PHYSIQUE INCLUSIVE ET STRUCTURANTE

Le label **Génération 2030** constitue un **référentiel structurant** pour organiser l'activité physique et sportive dans les établissements.

Il **federe les initiatives pédagogiques, sportives et partenariales autour d'un cadre commun garantissant une pratique accessible à l'ensemble des élèves**, quels que soient leurs profils, leurs besoins ou leurs parcours. À ce titre, il intègre pleinement les enjeux relatifs au handicap, à l'égalité entre filles et garçons, la lutte contre la sédentarité et à la réduction des inégalités territoriales.

En articulant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, ce label favorise la **continuité des parcours** ainsi que la **cohérence des actions conduites** avec les acteurs du sport, les collectivités territoriales et le tissu associatif, dans une logique d'inclusion effective.

Le label Génération 2030 encourage ainsi la construction de projets éducatifs ambitieux, ancrés dans les territoires et attentifs à la diversité des publics, en s'appuyant sur des partenariats diversifiés. Il contribue à renforcer l'accès à la pratique sportive, à lutter contre la sédentarité et à promouvoir une culture sportive partagée dans ses dimensions physiques, sociales et culturelles.

Fondée sur la **transmission des valeurs du sport**, la découverte des disciplines, la mixité des pratiques et l'ouverture à la diversité des expériences, cette démarche se met au service de la réussite, de la santé et de l'engagement de chacune et de chacun.

DÉPLOIEMENT DE L'EVAR-EVARS : 2 000 PERSONNELS FORMÉS DANS UNE DYNAMIQUE INTERDISCIPLINAIRE

L'année scolaire s'achève sur un bilan positif dans le déploiement à grande échelle de l'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité (EVARS). Conçue comme un levier majeur de prévention, cette politique publique a franchi un cap décisif au sein de notre académie, grâce à une mobilisation d'envergure.

Plus de 2 000 personnels ont été formés cette année. La qualité des contenus dispensés a suscité un engagement accru des équipes de terrain dans la mise en œuvre concrète de séances auprès des élèves. Ce succès repose sur la **professionnalisation d'un collectif de formateurs** dont la visibilité a été nettement renforcée auprès des établissements.

La force de ce déploiement réside également dans la pluralité des publics ciblés. Par une approche résolument interdisciplinaire et intercatégorielle, le dispositif a su fédérer une grande diversité de métiers de l'Éducation nationale ainsi que des partenaires extérieurs, enrichissant les dynamiques de projet.

FOCUS

La campagne 2025-2026 de labellisation Génération 2030 a concerné 128 demandes déposées. 74 ont été validées (dont 38 nouveaux établissements de niveau 1, 15 de niveau 2 et 21 de niveau 3) et 36 dossiers seront en instruction à partir de la rentrée 2026.

CHIFFRES CLÉS

74

établissements labellisés
Génération 2030.

Plus de **2 000**

personnels formés à l'EVAR-EVARs.

5

classes



5 classes de CM2 des écoles de Taverny, Saint-Leu-la-Forêt et Montigny lès Cormeilles et les classes sport-études waterpolo du collège Carré Saint-Honorine de Taverny se sont réunies à l'occasion d'une journée inter-degrés à Taverny (95) autour du savoir nager.

3.7 Promouvoir le bien-être mental : un guide co-construit avec les lycéens

L'ESSENTIEL

La santé mentale des élèves est une priorité éducative. L'académie s'engage à développer une culture du bien-être, de la prévention et de l'accompagnement, en s'appuyant sur des actions de sensibilisation, des dispositifs d'écoute et des projets éducatifs inclusifs. Les élèves, acteurs clés de cette démarche, contribuent à instaurer un climat scolaire serein.

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

- Lancement du Guide académique de la santé mentale, conçu par les élus du CAVL interacadémique et pour les élèves.
- Renforcement des formations pour les personnels repères et les équipes éducatives.
- Déploiement de formations d'initiative locale (FIL) pour accompagner les équipes sur le terrain.
- Mobilisation des élèves comme ambassadeurs de la prévention auprès de leurs pairs.
- Structuration d'un maillage territorial pour une culture commune de la santé mentale.

GUIDE ACADÉMIQUE DE LA SANTÉ MENTALE – UNE RESSOURCE CONÇUE AVEC LES ÉLÈVES

La santé mentale des élèves constitue une priorité de l'Éducation nationale. Les établissements sont pleinement mobilisés pour développer une culture du bien-être, de la prévention et de l'accompagnement, en s'appuyant sur des actions de sensibilisation, des dispositifs d'écoute et des projets éducatifs favorisant l'engagement des jeunes.

Cette démarche s'est concrétisée par l'élaboration du **Guide de la santé mentale**, réalisé avec les lycéens élus des Conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) des académies de Paris, Créteil et Versailles, à l'occasion du **CAVL interacadémique** organisé le **6 mai 2026** au lycée René Auffray de Clichy (92).

Conçu **par les jeunes et pour les jeunes**, ce guide a pour ambition de :

- Favoriser la compréhension de la santé mentale et déconstruire les idées reçues.
- Identifier les facteurs de protection et les signaux d'alerte.
- Encourager le dialogue entre pairs et avec les adultes de confiance.

- Mieux faire connaître les dispositifs et les ressources d'accompagnement disponibles au sein et en dehors de l'École.

Fruit d'un travail collaboratif associant les élèves élus, les psychologues référents académiques en santé mentale et les équipes des trois académies franciliennes, ce guide illustre pleinement la volonté de faire des élèves des partenaires de la politique éducative en matière de santé mentale.

STRUCTURER UNE CULTURE COMMUNE DE LA SANTÉ MENTALE PAR LA FORMATION

Le dispositif « **Personnels repères en santé mentale** » constitue le cœur de l'action de formation portée par l'EAFC. Il vise à doter des personnels relais d'une culture commune leur permettant de repérer les signes de fragilité psychique des élèves, d'adopter une posture d'écoute ajustée, d'alerter les interlocuteurs compétents et de favoriser une prise en charge adaptée.

Déployé dans le premier et le second degrés, il a concerné 1 028 présents.

Les **formations d'initiative locale « Agir pour favoriser la santé mentale des élèves »** complètent le parcours des personnels

repères en accompagnant des équipes entières au plus près de leurs besoins. Elles ont été déployées dans 16 établissements de 12 bassins, pour 48 sessions, pour 403 présents. Elles permettent de **travailler les situations concrètes rencontrées par les équipes** : identification des signaux de mal-être, attitudes professionnelles favorables à la confiance, repérage des ressources internes et externes, conduite à tenir face à une inquiétude.

Enfin, le **plan de formation santé mentale de l'EAFC se caractérise par un maillage territorial large** et par la combinaison de modalités adaptées aux contraintes des équipes. Entre septembre 2025 et juin 2026, 100 sessions ont été organisées, réunissant 1 529 stagiaires.

CHIFFRES CLÉS

100

sessions de formation
santé mentale déployées.

1 529

stagiaires formés.

50

sessions « Personnels repères »
dans les premier et second degrés.

48

FIL « Agir pour favoriser la santé
mentale des élèves ».

ET SI TOI TU FAISAIS LA DIFFÉRENCE ?

DES IDÉES POUR AGIR DANS
TON ÉTABLISSEMENT !

Le santé mentale est l'affaire de **toutes et tous**. Chaque élève peut agir pour faire de son établissement un lieu **sécurisant, positif et bienveillant** contribuant à l'épanouissement de chacun.



QUE PEUX-TU METTRE EN PLACE ?

Même une **petite action** peut avoir un **impact positif** sur le quotidien de nombreux élèves.

Tu peux déjà **présenter ce guide** dans les classes avec les membres du CVC ou du CVL !



★ Créer des espaces de parole

Certains élèves ont parfois besoin d'un lieu pour **échanger librement** et être écoutés.

Exemples :

- café-débat sur une pause méridienne ;
- permanence des élus du CVL ou du CVC ;
- cercle de discussion autour du bien-être.

Ces espaces permettent aux élèves d'**exprimer leurs préoccupations** et de se sentir moins seuls.



★ Organiser des campagnes de sensibilisation

Les campagnes de sensibilisation permettent d'informer et de **faire évoluer les représentations** autour de la santé mentale.

Exemples :

- exposition réalisée par les élèves ;
- distribution de cartes rappelant les personnes ressources de l'établissement ;
- création d'un mur des encouragements ou de la gratitude.



Extrait du Guide académique de la santé mentale, conçu par les élus du CAVL interacadémique et pour les élèves.

ac-versailles.fr



contact.presse@ac-versailles.fr